

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 96

Séance tenue le 24 mars 2003, à 19 h 30
Forum Jeunesse Charlevoix Ouest
13, rue de Lumière
Baie-Saint-Paul

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DE CONSERVATION DE LA VALLÉE DU GOUFFRE	2
MÉMOIRE DE M. PIERRE LATERRIÈRE.....	19
MÉMOIRE DE M. VITAL GAGNON.....	36
MÉMOIRE DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL.....	49

**(SÉANCE DU 24 MARS 2003)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à la deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, je suis Louise Boucher et je suis accompagnée du commissaire Alfred Marquis.

10

Alors, nous entendrons aujourd'hui les personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin. Toute autre personne qui souhaiterait donner son opinion à la Commission pourra le faire mais en déposant, cette fois-ci, un mémoire à la Commission, et nous vous accordons jusqu'au quinze (15) mai pour le faire.

15

À la suite de chacune des présentations que nous aurons ce soir et demain après-midi, la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser avec eux certains aspects ou développer davantage les éléments contenus dans leur mémoire. La Commission souhaite par là bien comprendre ce qui y est soutenu.

20

Je souligne que les commissaires absents, messieurs André Beauchamp et Mario Dumais, ont déjà pris connaissance du contenu des mémoires qui seront présentés au cours de cette séance et de celle de demain, sauf, bien sûr, qu'ils n'auront pas entendu les présentations verbales, n'étant pas là, et nous ont transmis, là, leurs questions et leurs commentaires afin que l'on puisse en discuter avec vous.

25

La Commission pourra, par ailleurs, tester certaines hypothèses car, je vous le rappelle, elle devra déposer un mémoire au ministre, le quinze (15) septembre prochain, dans lequel elle devra préciser des avenues susceptibles d'assurer le développement durable de la production porcine au Québec et le développement harmonieux, également, de cette production.

30

À la fin de chacune des séances, il est possible à toute personne qui souhaiterait corriger un fait qui est mentionné dans un mémoire, il est possible de le faire mais il faut s'inscrire au registre du droit de rectification. Et je vous rappelle que c'est vraiment un exercice qui vous permet de corriger un fait, par un fait qui vous apparaît plus précis et non pas de contre-argumenter l'opinion d'un citoyen.

35

Donc, s'il est de votre intention de le faire, il faudra vous inscrire au registre et vous aurez à mentionner le mémoire, la page, l'information à corriger et l'information qui devrait... que vous considérez plus exacte.

40

Je vous rappelle que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré, ce soir, par le sténographe officiel, monsieur Michel Olivier. Les transcriptions seront également disponibles au cours de la semaine prochaine dans notre site Internet ainsi que dans les

45

centres de consultation de la Commission. Si vous voulez avoir les coordonnées, elles sont disponibles derrière la salle.

50 Il y a, au cours de nos séances ici, à Baie-Saint-Paul, six (6) personnes, groupes ou comités de citoyens ou municipalités de même que des associations qui se sont inscrits et qui ont indiqué leur intention de donner leur opinion à la Commission, et les mémoires de ces personnes deviendront publics à la suite de leur présentation à la Commission. Des copies de ces mémoires seront, bien sûr, acheminés dans les centres de consultation et seront également disponibles dans le site Internet de la Commission.

55 Alors, sans plus tarder, j'inviterais nos premiers participants. Peut-être aussi, avant de commencer, vous demander d'éviter les applaudissements, d'éviter toute manifestation quelle qu'elle soit au cours de la séance. C'est une règle que le BAPE se donne. Il faut comprendre qu'il y a des citoyens qui peuvent être en accord avec ce qui est dit et il y en a d'autres qui ne le sont pas, alors on va essayer d'éviter de frustrer qui que ce soit; en s'abstenant, comme ça on réussit à atteindre l'objectif. Ce qui est important, c'est que la Commission prenne connaissance de votre opinion et puisse en discuter avec vous.

60
65 Alors donc, sans plus tarder, j'inviterais l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre et son représentant, monsieur Jocelyn Gilbert.

Bonsoir, monsieur Gilbert.

70 **M. JOCELYN GILBERT :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Bonsoir, Messieurs... Mesdames et Messieurs.

75 On sait très bien que la rivière du Gouffre est sensible un petit peu à son environnement, alors nous avons préparé ce mémoire que je vous ai fait parvenir avant le dix (10) mars, que vous avez reçu.

LA PRÉSIDENTE :

80 Nous l'avons même lu.

M. JOCELYN GILBERT :

85 Oui. En entier?

Alors, une rivière à saumon exceptionnelle et une vallée magnifique à conserver et à mettre en valeur avec toutes les précautions relatives à l'application véritable du développement durable.

90 L'ACVG est une association sans but lucratif créée à la fin des années soixante-dix (70) pour travailler à la restauration et au développement de la rivière du Gouffre comme rivière à saumon. Elle a œuvré et œuvre encore à rendre accessible au public une rivière située à proximité des grands centres de population et à contribuer à accroître la population de saumon qu'elle abrite.

95 L'ACVG désire exprimer ses préoccupations face au développement de l'industrie porcine dans le bassin hydrographique de la rivière du Gouffre, car les impacts qui accompagnent cette industrie partout au Québec et ailleurs dans le monde risquent d'anéantir les efforts déployés par la communauté afin de faire de la rivière du Gouffre un pôle de développement socio-économique et de sauvegarder une population de saumon fragile.

100 La rivière du Gouffre constitue une rivière à saumon fragile qui nécessite des préoccupations accrues en termes d'évaluation de risques face à l'installation de nouvelles porcheries.

105 Les multiples problèmes engendrés par la multiplication des porcheries et l'accroissement de nombre de porcs produits au Québec comme ailleurs dans le monde, fait craindre pour la sauvegarde du saumon de la rivière du Gouffre, une rivière restaurée après maints efforts de bénévoles de l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre et des propriétaires et autres intervenants locaux et régionaux.

110 De l'eutrophisation amenée par les excès de phosphore aux possibles changements de sexe chez des poissons en raison de la présence d'hormones dans l'eau, tout porte à croire que cette industrie n'en est, à l'évidence, pas encore au stade d'un développement durable.

115 Une rivière à saumon unique en son genre, mais néanmoins très fragile. La rivière du Gouffre peut être considérée comme la seule rivière à saumon privée au Québec, du fait qu'elle s'écoule sur des terres d'anciennes seigneuries qui octroyaient le fond de la rivière à son propriétaire. Elle était également, jusqu'à la restauration de la rivière Jacques-Cartier, la rivière la plus en amont dans le corridor fluvial du Saint-Laurent, donc l'une des plus proches des grands centres de la population du Québec.

120 S'écoulant, dans sa partie basse, dans une vallée constituée de couches successives d'argile et de sable, la rivière connaît déjà son lot de problèmes d'érosion des berges exacerbés par l'exploitation intensive de la forêt dans la partie haute de son bassin versant. Ces problèmes, en colmatant les frayères situées en aval, limitent la reproduction du saumon de la rivière, fragilisant ainsi ce stock de saumon. Il faut donc assurer une gestion éclairée et bien contrôlée de cette rivière.

130 On ne saurait trop insister sur la situation préoccupante du saumon atlantique sur l'ensemble de son aire de distribution, qui fait croire à certains spécialistes que cette espèce mériterait probablement déjà le statut d'espèce menacée ou vulnérable. C'est pourquoi chaque population de saumon doit faire l'objet d'une attention toute particulière et constante pour éviter la catastrophe et les dépenses faramineuses nécessaires à sa restauration, si le niveau de

135 population venait à être très bas. La rivière du Gouffre ne fait surtout pas exception à cette règle.

Histoire d'une restauration réussie et d'une réappropriation par les gens du milieu. La tenure à l'origine privée de la rivière du Gouffre rendait sa mise en valeur quasi impossible à la fin des années soixante-dix (70). En effet, il n'était alors pas approprié pour l'État d'investir des efforts humains et financiers dans le domaine privé pour restaurer une population fragile du saumon.

145 Ce n'est qu'en raison de l'acharnement des bénévoles de l'ACVG que l'État a finalement accepté d'y déployer les efforts nécessaires à la sauvegarde de cette rivière à saumon. Comme l'État imposait une accessibilité publique à la rivière pour justifier son intervention, l'ACVG a dû négocier des ententes à long terme, sans compensation financière significative, sur une base de vingt (20) ans avec les propriétaires riverains dont le Séminaire de Québec, pour garantir l'accessibilité aux principales fosses afin d'assurer son développement et sa mise en valeur.

Nous devons d'ailleurs insister sur le mérite et la reconnaissance qui revient aux trente-neuf (39) propriétaires riverains qui ont signé de telles ententes, sacrifiant ainsi leurs privilèges personnels au profit d'un projet collectif susceptible de favoriser la création d'emplois et les retombées économiques locales. Ce genre d'entente n'existe que sur la rivière du Gouffre et, depuis peu, sur la rivière Malbaie qui a repris notre modèle pour la partie privée, environ cinq (5) kilomètres de son cours.

160 Depuis la fin des années soixante-dix (70), l'État a investi plus de un million (1 M \$) en diverses activités de développement dans la vallée, financées principalement par des projets du Programme de développement économique du saumon et des projets de création d'emploi présentés par l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre.

165 En plus des activités de gestion de la pêche et de gestion courante pour une association comme l'ACVG, le montage des demandes de subventions et toutes les exigences administratives s'y rattachant, représentent en plus des investissements significatifs en termes de bénévolat et ce, toujours pour une cause d'intérêt collectif.

170 De plus, il faudrait également comptabiliser tout le travail réalisé par le ministère responsable de la faune, aujourd'hui la FAPAQ, qui a toujours apporté un soutien indéfectible et très significatif au travail de l'ACVG et qui a réalisé l'ensemble des travaux d'inventaires, de connaissance, d'aménagements, de protection et d'ensemencements.

175 Bien que difficile à préciser, on peut finalement estimer à plusieurs centaines de milliers de dollars, les sommes investies par ce service public depuis plus de vingt-cinq (25) ans. Il suffit de penser au coût de revient qu'un jeune saumon ensemencé et à la quantité de ces saumons déversés -- tableau disponible sur demande -- depuis de nombreuses années pour obtenir un bien mince aperçu de la valeur de cette implication.

180 Les résultats de ces efforts déployés sur la restauration du saumon de la rivière du
Gouffre, bien que modestes comparés à d'autres rivières à saumon du Québec, témoignent
néanmoins d'une nette tendance à la hausse, à la fois des saumons capturés et des pêcheurs
fréquentant cette rivière, ainsi que des retombées économiques qu'ils engendrent.

185 Aujourd'hui, les pêcheurs viennent de partout, même d'Europe, pour pratiquer leur sport
favori dans cette magnifique rivière au paysage naturel et humanisé et si particulier et
recherché..

190 Une rivière aux paysages grandioses et reconnus eau sein de la Réserve mondiale de la
Biosphère de l'UNESCO. Parlant de paysage, le caractère agroforestier de la vallée en fait un
site d'une qualité exceptionnelle qui inspire de nombreux peintres et qui a fait rêver des milliers
de Québécois via la célèbre émission «Le temps d'une paix». Les gens viennent d'ailleurs
encore en grand nombre admirer ces paysages spectaculaires et de grande valeur.

195 Ces paysages ont grandement motivé l'UNESCO à déclarer cette partie de Charlevoix
comme Réserve mondiale de la biosphère, qui nécessite impérativement que nous puissions
montrer à la planète qui nous observe, que nous sommes bien conscients et responsables de la
conservation de notre environnement sous toutes ses formes.

200 Mais la vallée de la rivière du Gouffre n'est pas connue seulement des pêcheurs de
saumon. On retrouve également, et en pleine croissance, diverses activités d'écotourisme,
canotage, parapente, randonnée pédestre et équestre, route des saveurs, et cetera, justifiées
encore une fois par la valeur exceptionnelle de notre région.

205 Enfin, il convient de noter que l'exceptionnelle qualité des paysages de la vallée
permettrait d'envisager de la faire reconnaître comme aire protégée, selon la Loi sur la
conservation du patrimoine naturel du Québec, sous l'égide du ministère de l'Environnement.

210 On pourrait alors prendre le statut de paysage humanisé, qui viendrait banaliser les
interventions possibles et incompatibles avec la préservation de notre patrimoine naturel
collectif. Ce statut, bien qu'il n'y en ait encore aucun au Québec, viendrait consolider celui de la
Réserve mondiale de la biosphère.

215 Une qualité d'eau préoccupante et des problèmes trop souvent incontrôlés. Dans un
rapport du Groupe-conseil Roche et associés sur la qualité de l'eau de la rivière du Gouffre au
milieu des années quatre-vingts (80), on souligne le fait que les valeurs de phosphore
observées étaient déjà à la limite de la norme sur le phosphore total utilisée comme seuil
d'eutrophisation des eaux douces.

220 Depuis ce temps, de nouvelles porcheries sont apparues dans la vallée, avec
l'épandage d'une quantité de plus en plus grande de lisiers, et les municipalités de Notre-Dame-
des-Monts et de Saint-Urbain, situées en amont dans le bassin, ont été autorisées à vidanger
les lagunes de leurs usines d'épuration deux (2) fois par année dans la rivière du Gouffre, en
principe lors de la crue printanière et automnale.

225

Le ministère de l'Environnement ayant cessé depuis dix-neuf cent quatre-vingt-six (1986) de suivre la qualité de l'eau de la rivière, il nous apparaît dangereux d'envisager de poursuivre le développement de l'industrie porcine dans son bassin versant.

230

Bien sûr, des modalités d'opération et des normes de toutes sortes existent pour s'assurer que ces opérations soient réalisés avec le moins d'impacts possibles. Mais quel contrôle avons-nous, collectivement, pour garantir qu'elles sont réellement respectées sur le terrain? Bien sûr, des services gouvernementaux sont chargés de faire respecter ces directives et règlements.

235

Mais dans la réalité, on observe malheureusement trop souvent des déversements accidentels ou franchement volontaires, dont très peu sont effectivement pris sur le fait et sanctionnés. Dans la vraie vie, les impératifs financiers font souvent déraiser les bonnes volontés.

240

Le résultat réel est que de plus en plus de phosphore se retrouve effectivement dans les eaux de cette rivière à saumon, une espèce de poisson reconnue très exigeante en termes de qualité d'eau. De plus, il faut considérer que les sols, une fois saturés de phosphore, vont poursuivre durant de nombreuses années leur libération de phosphore tout en continuant à en recevoir du nouveau.

245

L'ACVG a déjà refusé l'implantation d'une pisciculture en raison des risques associés à l'eutrophisation pour le phosphore et à l'introduction d'agents pathogènes. Pourquoi faudrait-on accepter le développement anarchique d'une industrie à risques et généralement peu respectueuse de la collectivité?

250

255

Si l'on se réfère à ce qui est arrivé aux frayères d'éperlan dans la rivière Boyer ou à trop de lacs à touladis au Québec dans lesquels l'eutrophisation a conduit à l'échec à long terme de la reproduction de ces espèces, il y a tout lieu de croire que lorsque les premières traces d'eutrophisation apparaîtront dans la rivière du Gouffre, il sera trop tard pour réagir.

260

Ce sera encore une fois à toute la collectivité de payer une facture énorme pour tenter de rétablir une qualité d'environnement gâchée par l'incapacité des systèmes mis en place à réellement gérer de façon suffisamment efficace ces problématiques fort complexes générées par une industrie déjà largement subventionnée par les fonds publics.

265

L'adéquation entre les retombées socio-économiques pour l'ensemble de la population versus la facture à payer collectivement pour solutionner les problèmes énormes générés par cette industrie nous apparaît totalement inacceptable dans les conditions actuelles. Il faut faire cesser une situation qui a comme conséquence que les citoyens paient toujours pour les pots cassés sans avoir l'occasion de jouir de ces efforts financiers.

270 Une richesse collective dont on doit absolument assurer la sauvegarde. La préservation de cette richesse collective que représente la vallée du Gouffre et sa rivière à saumon passe donc par une grande rigueur dans les choix de développement qui s'offrent à la région.

275 L'on ne devrait pas risquer de brûler toutes ces actions collectives au profit de quelques industries -- construction de bâtiments de matériaux qui ne se marient pas avec l'environnement naturel, déboisement excessif pour accroître les surfaces pour épandre les lisiers, odeurs incompatibles avec une vocation évidente pour l'écotourisme, menace pour l'eau potable, et cetera -- généralement peu respectueuses de ce genre de détails.

280 D'ailleurs, nous croyons de plus en plus que la Route des saveurs de Charlevoix ne devienne à court terme la Route des senteurs que fuiront inévitablement les touristes venus s'imbiber de nature dans Charlevoix.

285 Pour toutes ces raisons, l'ACVG demande au BAPE d'assurer à ses membres et à la population locale que l'intérêt collectif et le droit à un environnement sécurisé pour le saumon et la santé humaine primeront sur l'utilisation trop souvent abusive du droit de produire des agriculteurs qui, quoique pourtant reconnu, ne doit pas s'appliquer à n'importe quel prix.

LA PRÉSIDENTE :

290 J'en profiterais, pendant votre pause, pour demander aux citoyens qui sont assis dans la première rangée, là, de cesser de parler. Vous dérangez la concentration des gens. S'il vous plaît, par respect pour celui qui est devant, c'est une forme de manifestation qu'on ne tolère pas. Merci.

M. JOCELYN GILBERT :

295 L'ACVG demande que toutes les sommes investies dans les actions de développement de la rivière du Gouffre soient d'ailleurs considérées dans des études de faisabilité et de risques relativement à l'implantation de nouvelles porcheries et de leurs impacts cumulatifs sur la qualité de l'eau dans le bassin hydrographique de la rivière du Gouffre.

300 L'ACVG souhaite d'ailleurs que l'État développe plutôt des programmes de subventions aux agriculteurs oeuvrant sur une base non industrielle pour les aider à entretenir un paysage qui fait la renommée de toute la région de Charlevoix et qui contribuerait également à sécuriser une population fragile de saumon.

305 L'ACVG ne veut pas voir menacé ce qui lui a demandé collectivement plus de vingt (20) ans d'efforts, de labeurs et d'investissements importants de l'État et au profit de quelques individus, si justifiés et respectueux de l'environnement pensent-ils l'être, de vouloir développer leur industrie dans cette région à vocation touristique si évidente et faisant partie de la Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

315 L'ACVG ne veut pas que la population de saumon de cette rivière n'en vienne qu'à être menacée suite à une mauvaise évaluation et à un contrôle insuffisant des risques associés au développement des porcheries, situation qui imposerait encore davantage de dépenses de fonds publics pour restaurer une autre population de saumon à l'avenir menacé.

320 L'ACVG ne veut pas que cette industrie porcine actuellement incontrôlée vienne empêcher l'obtention d'un statut d'aire protégée sous forme de paysage humanisé pour sa vallée en forçant un déboisement excessif -- pour assurer l'épandage du lisier dans le respect des normes gouvernementales... -- qui détruira le paysage agroforestier de la vallée et par l'implantation de bâtiments non compatibles avec le paysage à la base de l'industrie touristique de Charlevoix. Les bâtiments devraient donc être construits en dehors de l'encadrement visuel de la vallée et même de son bassin versant.

325 L'ACVG veut une garantie formelle que tout développement d'une industrie porcine supposément durable sur son bassin versant, si jamais il devait se matérialiser malgré la volonté collective, ne se fera qu'au moment où cette dernière disposera, non pas de surfaces suffisantes pour épandre les lisiers, mais bien de systèmes approuvés, effectifs et opérationnels sur le terrain de traitement des lisiers qui contrôleront les apports de matières fertilisantes ou polluantes.

335 L'autre alternative, qui pourrait être acceptable a priori, serait l'élevage sur litière pour ainsi contrôler les impacts liés au phosphore et autres produits issus de cette industrie, à condition que le compost ainsi produit soit exporté hors du bassin de la rivière du Gouffre.

340 L'ACVG demande enfin que le ministère de l'Environnement du Québec reprenne le suivi de la qualité de l'eau de la rivière du Gouffre afin que nous puissions réagir face à des problèmes appréhendés d'eutrophisation avant que leurs effets ne menacent inexorablement la population du saumon de la rivière du Gouffre.

Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

345 Merci beaucoup. Ça prend beaucoup de souffle, hein!

M. JOCELYN GILBERT :

350 J'ai été obligé de le lire vite en dedans de quinze (15) minutes. Excusez-moi de la rapidité.

LA PRÉSIDENTE :

355 Alors, j'aimerais d'abord peut-être que vous nous parliez de votre association un petit peu plus. Vous nous dites, dans votre mémoire, que vous existez depuis les années soixante-dix (70) mais qui êtes-vous...

M. JOCELYN GILBERT :

360 Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

365 ... qui sont ceux qui composent votre... qui sont regroupés dans votre association?

M. JOCELYN GILBERT :

370 Voilà. C'est que l'ACVG, en dix-neuf cent soixante-dix-neuf (1979), on s'est réuni à un moment donné quelques personnes pour essayer de fonder une association et depuis ce temps, on a une moyenne environ de deux cent cinquante (250) membres par année qui... il y a un exécutif évidemment, un président, un secrétaire... neuf (9) administrateurs qui composent l'exécutif de l'Association de conservation de la Vallée du Gouffre.

375 Et nous avons également des rapports à fournir soit à la FAPAQ exactement, et nos statistiques sont publiées à la Fédération du saumon de l'Atlantique. Et nous faisons partie également de cette association, qui appuie vraiment le... l'association.

LA PRÉSIDENTE :

380 D'accord. Mais vos membres sont qui? Ce sont les propriétaires...

M. JOCELYN GILBERT :

385 Non, c'est d'abord...

LA PRÉSIDENTE :

... villégiateurs ou quoi?

390 **M. JOCELYN GILBERT :**

C'est des pêcheurs.

LA PRÉSIDENTE :

395 Des pêcheurs.

M. JOCELYN GILBERT :

400 Alors, lorsqu'ils viennent, ils prennent leur carte de membre. Il y a également des propriétaires qui sont membres, et puis c'est ce qui compose les membres.

LA PRÉSIDENTE :

405 D'accord.

M. JOCELYN GILBERT :

410 Surtout des pêcheurs et des fervents de la nature.

LA PRÉSIDENTE :

415 Vous nous dites, dans votre mémoire, que vous avez investi beaucoup d'efforts, là, depuis plusieurs années à rétablir la qualité de la rivière du Gouffre, mais sans nous préciser exactement ce qu'il en est. On sait que le gouvernement a investi, là, vous nous dites un million de dollars (1 M \$)...

M. JOCELYN GILBERT :

420 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

425 ... mais j'imagine qu'il y a beaucoup de bénévolat, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits par vos membres.

M. JOCELYN GILBERT :

430 C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit peu plus?

435 **M. JOCELYN GILBERT :**

440 Bon. On sait très bien que d'abord, ça nécessite beaucoup d'efforts dans ce sens qu'il y a une surveillance qui est assurée et puis on n'a pas toujours les moyens de financer les agents de conservation. On a un agent de conservation à plein temps et des fois deux (2) en... partiel qui vont protéger les rivières.

445 Mais évidemment, on sait très bien que la meilleure façon de protéger une rivière, on a connu antérieurement des braconnages, et cetera. Autrefois, je me souviens très bien, il y avait peut-être sept, huit (7-8) personnes qui fréquentaient la rivière et il y avait beaucoup de braconnage. Il se prenait peut-être quinze (15) à vingt (20) saumons et puis là, maintenant on en a monté quinze (15), trente (30), quarante (40), quatre-vingts (80), cent vingt-cinq (125).

Alors, c'est une rivière... on est la dix-neuvième meilleure rivière au Québec parmi les cent huit (108) rivières maintenant.

450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis, peut-être, continuer?

455

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, Madame la Présidente.

460

Vous semblez porter beaucoup d'attention à un problème d'érosion qui, semble-t-il, serait relié à l'exploitation intensive de la forêt dans la haute rivière, dans le haut du bassin. Est-ce que vous pourriez peut-être nous donner un petit peu plus les raisons pourquoi vous avez cette inquiétude?

465

M. JOCELYN GILBERT :

470

Bien, on sait très bien que la rivière du Gouffre est une rivière qui va... qui a ses sautes d'humeur. Alors si, à un moment donné, on a eu... on sait très bien que la Donohue... -- la rivière du Gouffre prend sa source sur la ZEC des Martres au lac... il y a plusieurs, il y a quarante (40) lacs qui se déversent dans la rivière du Gouffre et tous les... on sait très bien que les abords des lacs sont tous déboisés pratiquement et même en amont de la rivière du Gouffre, dans le coin de la ZEC des Martres, la rivière du Gouffre est vraiment toute défrichée.

475

Alors, aussitôt qu'il y a une crue des eaux, alors c'est le même problème quand on arrive partout, alors tous les sédiments... et le problème majeur, c'est que les sédiments qui sont transportés par les eaux vont colmater les frayères à saumon. Alors, si les saumons fraient, par exemple, à l'automne... c'est-à-dire que c'est sûr qu'ils fraient à l'automne, évidemment, et que la crue des eaux se fait au printemps, alors souvent les petits œufs sont colmatés par les matières en suspension, qui viennent en amont de la rivière.

480

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Quand vous dites «défricher», c'était des coupes à blanc, quoi, qui se sont faites dans le haut de la...?

485

M. JOCELYN GILBERT :

Des coupes à blanc.

490

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui?

M. JOCELYN GILBERT :

495 Évidemment, c'est des coupes à blanc le long...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui?

500

M. JOCELYN GILBERT :

... des lacs, le long des rivières, ça, c'est connu.

505 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et est-ce que c'est sur les parties terres privées du Séminaire ou...?

M. JOCELYN GILBERT :

510

Il y a quelques terres privées. Non.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

515 Non?

M. JOCELYN GILBERT :

520 Le Séminaire a un respect assez bien de la rivière du Gouffre. D'ailleurs, on a un appui formel du Séminaire de Québec depuis vingt (20) ans et puis on est... eux autres, ils sont assez consciencieux, ils respectent une bordure au-delà de cent (100) mètres. Ils respectent une bordure de cent (100) mètres, parce qu'ils savent très bien que l'efficacité...

525 Ce que je déplore, moi, maintenant, c'est qu'on a lu que, avant, lorsqu'on a fait... lorsque Roche a fait son étude, la bande riveraine était conservée de dix (10) à quinze (15) mètres; maintenant, elle est reportée à trois (3) mètres. J'ai su ça la dernière fois, il nous disait trois (3) mètres. Je trouve ça déplorable parce qu'on sait très bien que ce n'est pas nécessairement efficace, une bande de trois (3) mètres, je pense.

530 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Pouvez-vous nous donner un peu plus d'explications sur cette bande de trois (3) mètres, c'est-à-dire que c'est la municipalité qui suggère une bande de trois (3) mètres ou si ça vient de la réglementation du ministère de l'Environnement?

535

M. JOCELYN GILBERT :

Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire vraiment si...

540 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Mais...

545 **M. JOCELYN GILBERT :**

... c'est une réglementation qui a été mentionnée ici, je pense, lors d'une audience, ils avaient mentionné... j'avais posé la question et puis on m'avait dit que maintenant, c'était trois (3) mètres à partir de deux mille un (2001), janvier deux mille un (2001).

550 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

O.K.

555 **M. JOCELYN GILBERT :**

Ce sera à vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

560 Vous semblez, monsieur Gilbert, associer les problèmes de cohabitation beaucoup avec les impacts écologiques sur la rivière.

M. JOCELYN GILBERT :

565 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

570 Est-ce qu'il y a d'autres formes de problèmes de cohabitation que vous constatez, là, en rapport avec la production porcine et que vous avez constaté, là...

M. JOCELYN GILBERT :

Bien, c'est...

575

LA PRÉSIDENTE :

... non que vous prévoyez ou que vous présumez mais que vous constatez?

580 **M. JOCELYN GILBERT :**

On sait très bien qu'il y a un danger. C'est sûr qu'il y a eu... on sait très bien qu'il y a des rivières au Québec qui ont été contaminées par les épandages de purin. D'ailleurs, j'ai des briques ici qui le mentionnent. Il y a onze cent soixante-dix-sept (1 177) kilomètres de rivière qui ont été contaminés dans trois (3) régions : Chaudière-Appalaches, Montérégie et Québec Centre.

Et puis il y a des coûts qui sont attachés. Comme je disais tantôt, il y a des coûts faramineux pour restaurer une rivière à saumon ou une... des berges. Ce qui arrive souvent, c'est, comme j'expliquais dans mon texte, c'est qu'il y a eu un déboisement, justement, pour épandre du purin. Alors, ces terres-là, vraiment, on sait très bien que le sol est colmaté puis par... ou encore par des épandages de lisiers puis, souvent, peut-être contrôlés. On ne peut pas dire que... mais je pense qu'on sait très bien que le phosphore est cumulatif, ça prend peut-être vingt (20) ans avant vraiment d'éliminer les phosphores dans une terre.

Et c'est ce qui fait qu'à un moment donné, le danger vraiment que l'eutrophisation... c'est un manque d'oxygène dans l'eau qui peut occasionner des morts... la disparition des poissons, ce qui est arrivé dans trois (3) rivières.

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous constatez d'autres types, d'autres problèmes de cohabitation que ceux qui ont un impact finalement sur le milieu écologique, là?

M. JOCELYN GILBERT :

Non, vraiment...

LA PRÉSIDENTE :

En rapport avec les activités de pêche qui s'exercent, est-ce que...

M. JOCELYN GILBERT :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

... vous avez constaté, dans le bassin de la rivière du Gouffre, je ne sais pas, moi, des problèmes d'odeur, par exemple, liés aux épandages, qui seraient des inconvénients, là, pour les utilisateurs de la rivière?

M. JOCELYN GILBERT :

Oui. Bien oui, Madame la Présidente, c'est officiel. Je guide souvent des touristes étrangers, des touristes d'Europe puis... surtout au début de juin. C'est sûr qu'en juin, lorsque

les premiers saumons qui vont monter dans la rivière, on les capture évidemment dans la partie basse, donc dans le rang Saint-Laurent, comme ils l'ont appelé, et dans la première partie de Saint-Urbain.

630

Et évidemment, en juin, il y a des épandages qui se font. Et ce n'est pas intéressant franchement pour les pêcheurs quand on arrive le matin, surtout avec la rosée du matin encore, on dirait que les senteurs sont beaucoup plus basses le matin. Et puis ça, c'est vraiment désagréable pour les pêcheurs.

635

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que ça dure longtemps, ces odeurs?

640

M. JOCELYN GILBERT :

Ah, le mois de juin au complet, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

645

Oui.

M. JOCELYN GILBERT :

650

Pas mal au mois de juin. D'ailleurs, je sais que l'an passé, il y a eu un petit peu moins de problèmes. Je sais que la ville l'avait mentionné et ça avait été un petit peu moins pire l'an passé. À force d'en parler, on va améliorer, c'est ça, certaines cohabitations.

LA PRÉSIDENTE :

655

Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

660

Merci. Je ne voudrais pas qu'on fasse du coq-à-l'âne, mais je change quand même pas mal de sujet, là. Je voulais parler du phosphore.

M. JOCELYN GILBERT :

665

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

670

Alors, vous mentionnez que le ministère de l'Environnement a cessé de prendre les mesures dans la rivière... de la qualité de l'eau de la rivière en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et, un petit peu plus loin, dans la même page, c'est à la page 5, vous dites que : «Le

résultat réel est que de plus en plus de phosphore se retrouve effectivement dans les eaux de cette rivière à saumon...».

675 Je voudrais savoir, est-ce que c'est basé sur des mesures ou si c'est une impression qu'effectivement, la quantité de phosphore a augmenté dans la rivière depuis ce temps-là?

M. JOCELYN GILBERT :

680 C'est plutôt une impression. Je vais être honnête avec vous, on s'imagine, parce qu'en quatre-vingt-six (86), il y avait une station de vérification sous la Route 138, au pont de Matou, il y avait une station qui était opérée par le ministère de l'Environnement et le phosphore était déjà, dans ce temps-là, d'après Roche, était... maximum était à point sept (.7). Puis on sait très bien que la norme est point deux (.2). Donc, il était déjà assez élevé en quatre-vingt-six (86).

685 Et on pense que ce n'est pas nécessairement vu exclusivement à l'épandage du purin mais avec l'addition, comme je disais tout à l'heure, de deux (2) usines d'épuration qui n'étaient pas présentes en quatre-vingt-six (86) et, comme je disais, le vidangeage de ces bassins-là amène du phosphore dans la rivière, ça, c'est officiel.

690 Alors, présumément, on pense que, si on avait des sous, on ferait faire l'étude mais évidemment, c'est toujours onéreux.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

695 Mais pour ce qui est des usines de traitement, je suppose qu'ils en mettent quand même moins qu'avant, même s'il y a à un moment donné... lorsqu'il y a des crues importantes de déversement, il doit y avoir moins... globalement moins de phosphore qui s'en va dans la rivière avec les usines; non?

700

M. JOCELYN GILBERT :

Je ne suis pas sûr. C'est un surplus, on ne l'avait pas avant, c'est une addition, même si minime soit-il.

705

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je ne comprends pas. Pourquoi vous nous dites que c'est une...?

710

M. JOCELYN GILBERT :

Parce qu'il n'y en avait pas en quatre-vingt-six (86). Lorsqu'il y avait la station qui était en opération en quatre-vingt-six (86), il n'y avait pas d'usine d'épuration à Saint-Urbain ni à Notre-Dame-des-Monts.

715

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui.

720 **M. JOCELYN GILBERT :**

Les usines d'épuration ont été installées après. Et puis on sait très bien que, en faisant le vidangeage de ces usines-là, il y a du phosphore qui s'en va dans la rivière, c'est officiel.

725 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui oui. Je comprends bien qu'il y en a.

M. JOCELYN GILBERT :

730

Alors...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

735

Ce que j'essaie de comprendre, c'est pourquoi qu'il y en aurait plus? Parce que je suppose que les usines de traitement en enlèvent?

M. JOCELYN GILBERT :

740

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui.

745

M. JOCELYN GILBERT :

Ils en enlèvent, mais il en reste.

750

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Ah, pour en rester, il en reste, ça, c'est...

M. JOCELYN GILBERT :

755

Si on avait point sept (.7), alors...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

760

Mais je voulais savoir aussi, un petit peu relié à ceci, c'est que vous parlez qu'il y a possiblement des déversements accidentels et parfois même, franchement volontaires dans la

rivière; est-ce que, en disant ceci, vous avez l'impression justement que le ministère de l'Environnement ne suit pas sa réglementation correctement ou qu'est-ce qui se passe, là, à cet effet-là?

765

M. JOCELYN GILBERT :

Bien, souvent, c'est caché, hein. C'est caché. Il y a eu des plaintes, il y a eu des cas qui ont été mentionnés -- je ne nomme pas personne ici à soir -- il y a des déversements volontaires qui ont été faits puis les agents de conservation y ont été, ils ont constaté les faits et ça a resté là.

770

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Le ministère de l'Environnement n'a pas fait de suivi?

775

M. JOCELYN GILBERT :

...

780

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

785

LA PRÉSIDENTE :

La rivière du Gouffre est dans la MRC de Charlevoix?

M. JOCELYN GILBERT :

790

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du RCI qui avait été adopté, là, en juillet deux mille deux (2002) par la MRC de Charlevoix?

795

M. JOCELYN GILBERT :

Non, Madame la Présidente.

800

LA PRÉSIDENTE :

Non, pas du tout?

805

M. JOCELYN GILBERT :

Non, Madame la Présidente.

810 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, vous n'êtes pas en mesure d'en parler du tout. C'est bien. Vous allez en entendre parler tantôt.

815 **M. JOCELYN GILBERT :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

820

Vous saurez de quoi il s'agit. Alors, on vous remercie, monsieur Gilbert, d'avoir participé à cette consultation publique.

M. JOCELYN GILBERT :

825

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

830

Alors maintenant, j'inviterais monsieur Pierre Laterrière.

Merci.

Bonsoir, monsieur Laterrière.

835

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

840

J'ai choisi de faire un exposé verbal mais, à un moment donné, j'ai dit, je m'en vais l'écrire, ça va être plus facile. Donc, ça donne plus de temps pour préparer puis on peut corriger jusqu'à ce matin.

LA PRÉSIDENTE :

845

Il n'y a pas de problèmes avec ça.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

850

Pas de problèmes avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui est important, c'est d'avoir votre opinion.

855

M. PIERRE LATERRIÈRE :

C'est ça. Alors, mon intervention ce soir se fait d'abord et avant tout à titre de citoyen. Je suis un propriétaire et producteur forestier de Charlevoix. Je suis consultant privé en matière de zonage agricole et en environnement et je suis membre de la Coalition Citoyenne.

860

Comme vous le savez, j'ai suivi les audiences du BAPE dans plusieurs municipalités et j'ai posé de nombreuses questions, principalement lors des séances thématiques.

865

Au début du mois d'octobre, le neuf (9) octobre, je crois, je vous avais demandé, Madame la Présidente, d'intervenir pour que la CPTAQ, Commission de protection de territoire agricole, soit présente aux audiences et, malheureusement, cette commission ne fut présente qu'une seule fois à Québec.

870

Pourtant, j'ai constaté que l'organisme a été, à plusieurs reprises, l'objet d'un questionnement de la part du public et, bien souvent, les gens du MAPAQ devaient répondre en leur nom et les réponses données étaient incomplètes et insatisfaisantes.

875

Alors, j'ai donc pensé intervenir sur les effets pervers de la Loi de la protection du territoire agricole, intimement liée au développement de l'industrie porcine, pour ne pas dire sa grande protectrice.

880

La Commission du BAPE doit recommander des modifications à cette loi, afin de permettre l'encadrement de l'industrie porcine parce que les citoyens ont le droit d'habiter le monde rural même s'ils n'exercent pas le métier de producteur. Les producteurs ne sont pas les propriétaires exclusifs du monde rural.

885

Les Lois 184 et 23 -- LPTAQ, Loi de la protection du territoire agricole -- entrent en nette contradiction avec les lois concernant la solidarité rurale. Solidarité rurale préconise l'occupation du territoire, les petites fermes familiales, la vente des produits du terroir, alors que la LPTAQ, Loi de la protection du territoire agricole, ne favorise en rien ce principe. On interdit d'un bord et on veut permettre de l'autre bord. Où est la logique?

890

L'occupation du territoire par les non-producteurs ne doit pas être conditionnée par l'agriculture industrielle. Et j'insiste sur le mot «industrielle». La CPTAQ confine les gens dans le village selon un schéma d'aménagement élaboré sous la dictée des orientations gouvernementales de décembre deux mille un (2001).

895

La construction de résidence dans les rangs d'une paroisse ou d'une municipalité rurale est devenue un fait quasi impossible, car la résidence nuit à l'agriculture, selon les penseurs de l'UPA et de la CPTAQ.

Dans les faits, la construction résidentielle par un non-producteur est considérée comme une pression négative sur les activités des producteurs.

900

L'industrie agricole, comme une porcherie, demande une grande superficie pour l'épandage. On sait qu'une porcherie de deux mille (2 000) porcs, soit six mille (6 000) par année, demande plus de trois cents (300) hectares de terre d'épandage et, par conséquent, ne peut s'accommoder d'une utilisation résidentielle de terrain à des fins non agricoles, contrairement à l'agriculture traditionnelle qui requiert peu de superficie ou encore dégage des odeurs qui peuvent être tolérables.

905

Le passé démontre que l'agriculture traditionnelle acceptait facilement la cohabitation résidentielle par des non-agriculteurs. L'arrivée de l'agriculture industrielle chasse les habitants.

910

Mon expérience personnelle de la vie rurale et de la vie urbaine démontre que le monde rural a évolué et que la production agricole industrielle contribue à vider nos campagnes de ses habitants. Ce vidage s'effectue avec la bénédiction de la CPTAQ, appuyée par les lois inhérentes exigées par l'UPA.

915

Il est surprenant de constater que celui qu'on appelait autrefois un habitant est devenu successivement un cultivateur, un fermier, un agriculteur et maintenant un producteur. Ce producteur a besoin de plus en plus d'espace, monopolise des terres qu'il doit louer et il occupe de plus en plus de territoire disponible.

920

Il est sans doute la personne qui demande le plus de mètres carrés de territoire pour lui permettre de gagner sa vie et conserver son commerce et encore qu'il faut le maintenir sur ce territoire à coups d'énormes subventions, le tout au nom de l'autonomie alimentaire. La même autonomie alimentaire coûterait à la société des sommes énormes lorsque sera le temps de dépolluer et le producteur ne sera pas mis à contribution, loin de là.

925

Avant l'arrivée de la production industrielle, le monde rural était fortement peuplé et l'occupation du territoire ne posait pas de problèmes. On y voyait de nombreuses fermes ainsi que des non-fermiers qui cohabitaient dans l'harmonie.

930

Les tenants de la production industrielle soutiennent maintenant que c'est la seule façon de nourrir le Québec à prix raisonnables. Pourtant, autrefois, tous les Québécois se nourrissaient de porcs et les méthodes de production axées sur la ferme familiale n'étaient pas génératrices de production ou de désagréments excessifs.

935

Maintenant, on pollue pour exporter et la majorité des subventions sont dévolues à l'exportation et non à la ferme familiale.

940

Le législateur, avec raison, a voulu protéger les bonnes terres agricoles en instituant la Loi de protection du territoire agricole en soixante-dix-huit (78). Cette loi s'est appliquée

graduellement par décret et ce n'est qu'en quatre-vingt-un (81) qu'elle a pris effet dans Charlevoix.

945 Bien que tous les experts soient d'accord pour dire que l'agriculture dans Charlevoix est loin d'être comparable aux autres régions du Québec, de par sa position géographique -- montagnes et climat -- il demeure que la Loi de protection de territoire agricole est appliquée ici de la même façon que dans la Vallée du Richelieu. On dirait que la CPTAQ a un pouvoir discrétionnaire à ce sujet, mais les décisions rendues à ce jour démontrent qu'elle ne semble
950 pas l'exercer.

L'arrivée de la production porcine industrielle a changé profondément la façon d'appliquer la loi et le premier assaut s'est produit avec la Loi 23 qui consacrait le droit de produire et amendait la LPTAQ de façon à restreindre de façon appréciable la construction résidentielle en zone agricole.

955 L'arrivée de la production porcine industrielle a changé profondément la façon d'appliquer la loi et le premier assaut s'est produit avec la Loi 23 qui consacrait le droit de produire et amendait la LPTAQ de façon à restreindre de façon appréciable la construction résidentielle en zone agricole.

960 L'introduction de l'article 61.1, qui oblige le demandeur à démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs, dans le territoire de la municipalité et hors la zone agricole de l'espace disponible, a contribué de façon substantielle à empêcher l'émission de permis de construction pour résidences, chalets, et cetera.

965 De plus, le Tribunal d'appel en matière de territoire agricole institué en quatre-vingt-neuf (89), permettant aux citoyens d'en appeler des décisions de la CPTAQ à moindre coût et dans des délais raisonnables, s'est vu abolir et l'appel est maintenant du ressort du Tribunal administratif du Québec où le demandeur doit être représenté par avocat et subir des délais de l'ordre d'un an.

970 Il est étonnant de constater que, pour faire étudier un dossier par la CPTAQ et le TAQ, Tribunal administratif du Québec, il en coûte des sommes de plusieurs milliers de dollars à un citoyen, pour savoir s'il a le droit ou non de construire une résidence sur son propre terrain en zone agricole.

975 Mais cela n'était pas encore suffisant au goût des producteurs et, en juin deux mille un (2001), on renforçait encore la Loi de protection de territoire agricole en introduisant l'article 101.1 qui, cette fois, confisquait le droit de construire une résidence supplémentaire sur la superficie des droits acquis de cinq mille (5 000) mètres accordée par la loi en quatre-vingt-un (81).

980 Le Barreau du Québec a vu, dans cet article, une atteinte grave aux droits des citoyens. Rien n'y fit. Un fonctionnaire de la CPTAQ m'a fait la remarque suivante : «Nous, ce qu'on veut, ce sont les maisons en ville et l'agriculture en campagne.» Il avait tout résumé et confirmait par
985

ces paroles le vœu gouvernemental de vider les campagnes au profit de l'UPA et des producteurs.

990 Non satisfait des Lois 23 et 184, le lobby de l'UPA a forcé le gouvernement à publier les orientations gouvernementales en matière agricole en décembre deux mille un (2001). On venait à peine d'établir la Loi 184. Cela devenait gênant, d'où les orientations gouvernementales qui enlevaient aux municipalités le pouvoir de gérer leur territoire en matière agricole et obligent les MRC à confectionner des RCI qui, on le sait, ne sont pas toujours approuvés et sont retournés par le ministère des Affaires municipales à leurs auteurs.

995 Toutes ces modifications, Loi 23, Loi 184, orientations gouvernementales, ont pour effet d'arrêter sinon de freiner considérablement la construction résidentielle dans Charlevoix. Et j'ai pu constater que des enfants d'anciens agriculteurs ou d'anciens citoyens ne pouvaient plus se construire sur un lopin de terre familial. De nombreux citoyens se voient refuser le droit de
1000 construire une résidence secondaire.

Cette diminution substantielle des permis de constructions résidentielles freine l'économie de la région et contribue à la baisse de la population que nous observons depuis plusieurs années. Nous constatons, dans certains villages, des départs de commerces
1005 importants, tels marchand général, garage et épicerie, et si la tendance se maintient, les producteurs n'auront même plus de soutien et seront les seuls à y vivre. Rien n'est fait pour encourager l'occupation du territoire et il est laissé au bon soin de l'agriculture industrielle.

1010 La CPTAQ se permet de refuser à un citoyen le droit de construire une résidence en zone agricole dans le but d'y pratiquer de la petite agriculture -- gentleman farmer -- sous prétexte qu'il ne se qualifie pas aux dispositions de l'article 40 de la loi. Les terres sont en friche, le sol se dégrade, la CPTAQ ne veut pas de résidences.

1015 Tout ça au nom de l'agriculture industrielle porcine. Qui sont ces producteurs de porcs pour s'accaparer du territoire et refuser l'accès aux citoyens désireux de s'y établir?

1020 Viendra un jour, si rien n'est changé, qu'ils seront seuls avec leurs porcs sur le terrain et cela est bien parti -- sans les infrastructures existantes telles écoles, aréna, garderies, et cetera, qui sont également payées par les taxes de tous les habitants -- je me permets de vous rappeler les statistiques de l'UPA qui précisent que les agriculteurs sont moins de un pour cent (1 %) de la population et que les producteurs porcins représentent six centièmes (6/100) de ce un pour cent (1 %). Ils vont se saborder eux-mêmes en vidant le territoire des non-agricoles et feront des kilomètres pour aller en ville se trouver des services.

1025 Il n'est pas normal qu'une infime minorité, 6/100 de 1 % de la population, réquisitionne au-delà de un million d'hectares de terre au soutien de l'industrie du porc, dont la rentabilité elle-même est douteuse et qui commande toujours de fortes subventions.

1030 Il faut respecter le droit de l'agriculture de produire mais pas à n'importe quelle condition et surtout ne pas leur permettre de s'accaparer de tels espaces au nom de leur production qui, soit dit en passant, est dévolue en majorité à l'exportation.

1035 Que cette production porcine soit subventionnée aux seules fins d'une autonomie alimentaire québécoise, j'en suis, mais qu'elle pollue, accapare le territoire d'une façon abusive au profit de l'exportation est inadmissible.

1040 Par ailleurs, ce droit de produire de façon abusive en zone agricole affecte non seulement la zone agricole mais encore la zone non agricole, blanche. Les inconvénients en odeur et la pollution de l'eau affectent les citoyens urbains. On constatait en septembre quatre-vingt-treize (93), dans certains secteurs de la ville de Québec, coin du Vallon et chemin Sainte-Foy, de fortes odeurs de purin de porcs, lesquelles étaient transportées par des vents dominants de la zone agricole.

1045 Mes terres forestières dans Charlevoix sont situées en zone non agricole à cinq cents (500) mètres de la zone agricole. La présence de porcherie contamine l'air et l'eau de mon secteur en zone blanche. C'est donc dire que le droit de produire s'étend dangereusement à ce qui n'est pas en zone agricole.

1050 Recommandations.

Alors, Madame la Présidente, j'ai pensé à faire certaines recommandations, surtout en matière de CPTA, mais également suite à... avoir suivi toutes les audiences, là, je déborde de la CPTA.

1055 Alors, les recommandations concernant la Loi de protection de territoire agricole, il m'apparaît que la Commission du BAPE devrait recommander des modifications législatives lesquelles seraient les suivantes.

1060 Que la Loi de protection de territoire agricole protège réellement le territoire agricole en ne permettant pas la pollution de l'air, de l'eau et des sols et de bannir du territoire agricole les industries agricoles qui le font.

1065 Que le territoire agricole soit classifié en secteurs spécifiques afin que tout le sol agricole du Québec ne soit pas considéré de la même façon.

Qu'il ne soit pas permis, dans un rang ou dans une concession habités de plusieurs résidences, la venue de porcheries industrielles sans consultation préalable des citoyens avec référendums décisionnels, d'ici à ce qu'une solution efficace et prouvée soit trouvée.

1070 Que soit permis les usages résidentiels de chaque côté d'un chemin public en zone agricole, sauf dans les secteurs agricoles à haute densité ou de restrictions légales environnementales. La municipalité doit désigner le secteur à haute densité car, à défaut de se faire, la construction est permise.

1075 Que le tribunal administratif se voit déchargé de la révision des dossiers de la CPTAQ parce que trop onéreux et trop longs, et que l'ancien Tribunal en matière agricole soit remis en fonction avec des fonctions supplémentaires pour arbitrer les litiges entre citoyens et agriculteurs.

1080 Que la CPTAQ motive réellement les décisions rendues, contrairement aux vagues et imprécises motivations qu'elle donne actuellement, et démontre, elle-même, hors de tout doute, que le projet du citoyen est nuisible ou incompatible avec l'agriculture. Il n'appartient pas au citoyen de faire la preuve du contraire.

1085 Au même titre que l'UPA, que les citoyens soient représentés à la CPTA en occupant des postes de commissaires, car la représentativité abusive d'ex-membres de l'UPA à la CPTAQ oriente de façon non objective les décisions. L'Union paysanne, alternative à l'agriculture industrielle, devrait être représentée à la CPTAQ. La composition de l'instance décisionnelle de la CPTAQ devrait provenir de trois (3) milieux : l'UPA, l'Union paysanne et des citoyens.

1090 Que le moratoire imposé à l'industrie porcine soit maintenu tant et aussi longtemps qu'une solution au problème de la pollution ne sera pas trouvée et appliquée. De plus, un moratoire sectoriel devrait exister jusqu'à complète réparation des dommages environnementaux présentement constatés.

1095 Et finalement, que cessent les subventions de toutes natures à l'industrie porcine et que le principe pollueur payeur soit appliqué.

1100 Conclusions, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, ce sont là le fruit de mes réflexions, lesquelles peuvent vous sembler être à contre-courant, mais qui sont le résultat d'une vingtaine d'années d'implication dans le domaine.

1105 Et je rajoute qu'un pays, ça se construit par l'occupation de son territoire et non pas en l'abandonnant à une industrie agricole polluante et dévastatrice pour l'environnement et ses habitants.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Merci.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1115

Madame la Présidente, en boutade, je rajouterais que vous avez le droit à plus que deux (2) questions!

LA PRÉSIDENTE :

1120 Vous êtes bien généreux avec moi! Mais vous en avez eu plus que deux (2) quand même.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1125 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

Vous en avez eu plus que deux (2) pendant toute la période où...

1130

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Oui oui.

1135

LA PRÉSIDENTE :

... on a pu échanger ensemble.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1140

C'est ça, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1145

Ma première question, ce serait de bien comprendre ce que vous souhaitez faire dans la zone dite agricole, c'est-à-dire que vous dites, à l'heure actuelle, les lois n'autorisent pas un agriculteur, par exemple, à se construire une autre résidence ou à un fils d'un agriculteur de se construire une résidence.

1150

Mais quand vous faites vos recommandations, vous n'êtes pas toujours aussi nuancé, là, c'est-à-dire que vous recommandez... enfin, c'est la première fois que je l'entends, là, je n'ai pas le droit de retour puis vous me corrigerez si j'ai mal compris, mais vous semblez vouloir ouvrir davantage la zone agricole à la construction résidentielle. Est-ce que je me trompe ou si vous limitez ça vraiment, là, à des cas particuliers ou...?

1155

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1160 Non. Moi, selon mon interprétation, c'est que la zone agricole devrait être ouverte, à moins qu'il soit prouvé, hors de tout doute, qu'il y ait un dommage à l'agriculture. Et pour ça, moi je préconise qu'on construise la résidence... voyons, la construction résidentielle soit permise, évidemment avec les règlements municipaux, là, bien d'accord, partout, le long des routes, les chemins, les rangs, sauf dans les secteurs à haute densité.

1165 Puis les secteurs à haute densité, ça devrait être les municipalités qui les définissent.
S'ils ne les définissent pas, bien, c'est bien de valeur, tu bâtis. Alors, ce serait aux municipalités
à décider, bien, dans tel rang, entre telle place et telle place, tu ne peux pas bâtir.

1170 Mais moi, on devrait ouvrir la construction résidentielle partout. On est en train de vider,
c'est une catastrophe! Regardez, la population ici baisse et baisse et baisse continuellement.
Je vous dirais, par exemple, qu'il y a un territoire, la paroisse de Notre-Dame-des-Monts, qui est
zoné à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Vous avez la paroisse voisine de
Saint-Aimé-des-Lacs à côté, qui est zonée à dix pour cent (10 %).

1175 Bien, on a constaté une diminution de la population à Notre-Dame-des-Monts et on
constate une augmentation de population à Saint-Aimé. Donc, le zonage agricole contribue à
vider le territoire.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Monsieur Dumais, on va... monsieur Marquis, excusez-moi!

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1185 Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas la première fois depuis le début!

1190 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

D'habitude, il était de ce bord-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1195 Alors, je vous remercie pour votre mémoire, monsieur Laterrière, qui ressemble
peut-être davantage à un cri du cœur qu'à un mémoire.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1200 Bon.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1205 Et je vous remercie aussi de nous fournir un document écrit parce que
malheureusement, j'aime beaucoup les documents écrits, moi je suis habitué à les lire et à les
relire et c'est plus facile que simplement oral.

1210 J'aurais peut-être une première question et j'en ai une deuxième après qui va être
probablement relativement courte. La première, elle est sur la première page de votre
mémoire, où vous nous parlez de la loi concernant la solidarité rurale.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1215 Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1220 Alors, est-ce qu'il y a vraiment une loi? Parce que moi, ce que j'ai pu connaître à ce
sujet-là, c'est la politique de la ruralité, mais est-ce qu'il y a une loi?

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1225 Non non, il y a... bien, en tout cas, c'est...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

C'est la politique de la ruralité à laquelle vous vous référez?

1230 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

Je me suis peut-être mal exprimé, là, moi.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1235 O.K.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1240 On a donné à monsieur... voyons, l'ancien président de l'UPA, ces millions pour faire la
solidarité rurale.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1245 Oui oui, monsieur Proulx.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1250 Monsieur Proulx. Puis là, monsieur Proulx vient nous parler. Il était dans un colloque à
Québec, il vient nous dire, bien, c'est les produits du terroir, la petite ferme, l'occupation puis la
ci, puis la ça.

1255 Alors, d'un côté, le gouvernement projette de l'argent dans Solidarité rurale, puis avec la Loi de protection du territoire agricole, tu n'es pas capable de l'appliquer. Alors là, je me dis, c'est où qu'on s'en va, là? Tu sais. C'est contradictoire.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1260 Bien. Je peux en poser une autre, Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1265 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Alors, l'autre question, c'est que vous nous parlez, dans vos recommandations, de ramener un Tribunal d'appel en matière agricole.

1270 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1275 Alors, est-ce que, dans votre esprit, il devrait avoir la même allure qu'il avait ou si on pourrait peut-être y ajouter des questions reliées, disons, aux bonnes pratiques agricoles tel que ce qui existe en Ontario et aussi, je crois, au Nouveau-Brunswick, qui... -- bien, en fait, nous, on en a pris connaissance avec une rencontre que l'on a eue avec maître Brière, qui
1280 nous disait justement que cette partie-là avait été gardée dans la loi de certaines provinces et qui puisse apparaître intéressante.

C'est-à-dire que c'est un tribunal un peu la même chose, disons, mais il tient compte aussi des bonnes pratiques qui, elles, peuvent évoluer dans le temps avec des personnes qui
1285 sont capables de suivre qu'est-ce qui se passe.

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1290 C'est sûr. Écoutez, on a judiciarisé... on a enlevé l'ancien tribunal d'appel puis on a envoyé ça au tribunal administratif. Avant, le tribunal d'appel, les citoyens pouvaient y aller puis ce n'était pas trop formaliste, puis ça ne coûtait pas une fortune. Tandis que en judiciarisant ça au bout avec des délais puis des... bon, des avocats présents puis c'est des batailles d'avocats... moi, j'en vois à tous les jours des batailles d'avocats, tu sais.

1295 Quand la personne est rendue à payer deux mille piastres (2 000 \$) d'avocats... de frais d'avocats pour savoir si elle va avoir le droit de bâtir sur son terrain ou pas, moi je trouve ça fort

en «mosus!». Avant, on ne l'avait pas. On avait un tribunal d'appel, c'était simple. Ah, la personne pouvait toujours être représentée.

1300 Maintenant, c'est clair que ce tribunal-là, on devrait l'élargir, arbitrer les... c'est quoi nuire à l'agriculture, c'est quoi, là? Est-ce que le fait de mettre une maison dans un rang, ça nuit à l'agriculture? C'est quoi une nuisance à l'agriculture? C'est-tu parce que le producteur ne veut pas entendre la personne chialer parce qu'il épand; c'est-tu ça une nuisance à l'agriculture?

1305 Alors, il va falloir être à un moment donné sérieux! Actuellement, avec la CPTAQ, tout nuit à l'agriculture. Vous plantez une tente-roulotte dans un champ puis c'est une nuisance à l'agriculture puis ils vous la font débarquer, puis ils vous envoient des ordonnances puis des huissiers pour la faire sauter de là.

1310 J'ai des cas à la pochetée de même. J'ai encore, la semaine dernière, des chalets qui ont été bâtis il y a vingt (20) ans, sans la permission de zonage agricole, dans les limites de Saint-Hilarion, en plein bois. La personne, pour essayer de légaliser son affaire, a demandé l'autorisation à la Commission. La Commission l'a refusée. Il est en plein bois mais ils ont trouvé sur la carte géographique qu'il était à un kilomètre d'une porcherie puis c'est pour ça qu'ils lui envoient une ordonnance de démolir son chalet.

1315 Bien, ce monsieur-là, pour se débattre, ça va lui coûter une fortune pour essayer de sauver son chalet, puis il n'est pas sûr. Alors, tout ça, parce qu'il y a une fameuse porcherie puis que j'ai su, cette semaine, qui n'était plus en opération depuis deux, trois (2-3) ans. Bon. Tu sais, c'est complètement ridicule.

1320 Alors, le Tribunal d'appel devrait, à mon avis... enfin, que les gens, ils aient un ombudsman, aient quelqu'un pour se défendre. Là, on est à la merci. Regardez... en tout cas, je déborde un peu, mais si vous regardez la composition des commissaires de la Commission de protection du territoire agricole, c'est plein d'anciens UPA là-dedans. Alors, aussitôt que vous leur enlevez un jardin de quatre (4) par quatre (4), mon homme, ça se met à brailler! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Puis ils disent que ça nuit à l'agriculture.

1325 Alors, il faut essayer de rebalancer cet équilibre-là puis enlever le monopole de l'UPA sur ça, avoir des citoyens sur ça et que la preuve soit faite par ces partis-là, qu'il y a réellement une nuisance à l'agriculture puis là, les gens vont s'incliner. Mais actuellement, c'est complètement aberrant.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

1335 Moi, j'aimerais revenir sur ce que vous entendez par l'agriculture industrielle, puis on va l'appliquer à la production porcine. C'est quoi, pour vous? L'industrie porcine, ça se définit comment?

1340 **M. PIERRE LATERRIÈRE :**

Ah, ça, c'est une bonne question parce que ç'a été tout le long... ç'a été présent, cette question-là, quasiment à chaque séance du BAPE.

1345

Moi, je pense que c'est lorsqu'il y a trop une grosse concentration d'animaux. Par exemple, moi, sur un terrain de, je ne sais pas, moi, un hectare, s'il y a trois mille (3 000) cochons là, d'après moi, c'est de l'industrie. C'est là où il y aurait une trop grande concentration d'animaux à l'hectare. Et je pense qu'il faudrait déconcentrer ça.

1350

Mais évidemment, il y a toute la question de l'épandage puis tout ça, qui vient en ligne de compte, mais la définition, je pense que la définition de la ferme familiale puis de l'agriculture industrielle, ça, il va appartenir au BAPE de trancher sur ça parce qu'il y a trop d'opinions. Mais mon opinion à moi, c'est qu'actuellement, toutes les porcheries actuellement, c'est quasiment de la porcherie industrielle. Tu sais, ça, c'est...

1355

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi? Parce que...

1360

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Parce que ça ne requiert pas...

1365

LA PRÉSIDENTE :

... la gestion est faite... la gestion des déjections est faite... est liquide ou...

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1370

Bien, d'abord...

LA PRÉSIDENTE :

... parce que même la production sur litière, pour vous, c'est une industrie? C'est vraiment lié à la taille ou si c'est lié à la façon de gérer?

1375

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Bien, c'est relié au nombre d'employés. Quand vous êtes capable d'administrer une porcherie de deux mille (2 000) porcs avec un employé ou deux (2), ça commence à être de l'industrie, ça, c'est de la mécanisation. Ils n'ont rien qu'à mettre des puces après les oreilles des cochons puis ils vont marcher tout seul, tu sais. Bon. Alors, c'est de l'industrie.

1380

Moi, je n'ai rien contre ça, mais sauf qu'elle n'empêche pas les gens qui veulent vivre dans le territoire, par exemple. Moi, ceux qui gagnent leur vie avec l'industrie porcine, bien,

1385

chapeau, ils ont droit de gagner leur vie. Mais moi, qu'on ne m'empêche pas, par exemple, de pouvoir construire puis qu'on ne m'empêche pas de faire des choses pour qu'eux autres puissent le faire. C'est simplement ça.

1390

Mais je vous répondrais que moi, la marge... tout ce que je vois comme industrie actuelle, c'est de l'industriel. Une ferme familiale, ça peut être cent, cent cinquante (100-150) porcs, deux cents (200) porcs, mais quand tu es rendu à soigner deux mille (2 000) porcs avec une personne, bien là, tu te dis, ça commence à être industriel.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Je vais juste vérifier si j'ai autre chose...

1400

Je voudrais revenir sur un point dans votre mémoire où vous dites : «Il faut respecter le droit de l'agriculture de produire», vous n'êtes pas contre ça?

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1405

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites, dans votre mémoire : «Il faut respecter le droit de l'agriculture de produire».

1410

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Oui.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il faut respecter le droit de produire de l'agriculture; est-ce que je peux l'interpréter comme ça?

1420

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Oui oui. Oui oui.

LA PRÉSIDENTE :

1425

O.K. «Mais pas à n'importe quelle condition».

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1430

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1435 «Et surtout, ne pas leur permettre de s'accaparer de tels espaces au nom de leur production qui, soit dit en passant, est dévolue en majorité à l'exportation.»

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1440 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1445 Donc, vous êtes contre une certaine forme d'exportation de notre production? Vous souhaiteriez que l'on produise pour répondre tout simplement à nos besoins alimentaires ou si vous acceptez également que l'on participe au marché mondial, finalement?

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1450 Bon. Moi, je me dis, la première chose qui compte, c'est l'autonomie alimentaire pour le Québec. Qu'on subventionne les petites fermes, enfin la définition de «petite ferme», là, je ne sais pas où est-ce qu'on est rendu trop, trop là-dedans, mais en tout cas, qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

1455 On en a une nouvelle...

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1460 ... disons qu'il n'y a pas d'intégrateurs, ceux qui n'ont pas d'intégrateurs, ça pourrait peut-être être une définition. Qu'on subventionne ces gens-là, moi, je n'ai rien contre ça parce que c'est eux autres qui nous amènent le manger sur la table, mais qu'on subventionne l'intégration puis qu'on subventionne le gros «kit» pour qu'eux autres exportent, puis que...

1465 Tu sais, il y a quelqu'un qui a bien résumé ça, là, à un moment donné, quand il a parlé des barons du cochon, hein, qui exportaient... le ministre Cliche, là, la fameuse phrase du ministre Cliche, là, qui disait qu'on exportait... on envoyait nos produits aux Japonais puis que nous autres, on gardait les inconvénients ici.

1470 Et puis moi... et mon collègue, monsieur Tardif, va probablement vous produire un mémoire sur les chiffres qui va être très intéressant. On est rendu... les cochons, là, c'est faramineux les subventions qu'il y a là, quand vous calculez tous les coûts, les coûts indirects, remboursement de taxes. Tu sais, le cochon, c'est quasiment cent, cent cinquante piastres (100-150 \$)*, «mosus!», c'est-tu une industrie qui est déficitaire au départ puis qu'on doit subventionner au complet?

1475

Moi, je suis en train de me poser ça. Ce n'est pas une industrie rentable. Ce n'est pas rentable, ça, le porc, là, c'est rentable seulement pour ceux qui s'en mettent dans les poches mais pour les citoyens du Québec, selon moi, le porc n'est pas rentable. Il y a trop d'industries là-dedans.

1480

Alors, je me dis, s'il faut payer, oui, mais que ça profite aux citoyens du Québec, mais on va arrêter de subventionner les Japonais puis tous ceux qui ne veulent pas de porcherie sur leur terrain puis qui disent : bon, bien, merci beaucoup pour vos jambons mais votre pollution, bien, gardez-la chez vous!

1485

LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous dites, en fait, c'est que c'est l'industrie de la transformation, finalement, qui profite du système actuel, là, de production porcine au Québec?

1490

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Bien, c'est sûr, c'est sûr, c'est sûr, c'est sûr.

1495

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous souhaiteriez qu'ils contribuent un peu plus au financement, par exemple, ça pourrait être... est-ce qu'on pourrait penser qu'ils pourraient contribuer au financement justement des coûts environnementaux ou des mesures qui doivent être mises en place par les producteurs pour réduire les impacts sur l'environnement?

1500

M. PIERRE LATERRIÈRE :

Oui, si on veut. Mais par contre, moi, au départ, il faut régler le problème de la pollution. Ça là, moi là, on ne peut pas continuer à fonctionner de même. C'est pour ça que je vous dis, moi, ma philosophie, c'est qu'on met un moratoire sur tout ce qui se passe actuellement. Trouvons la solution. Ils l'ont la solution.

1505

Moi, quand j'ai entendu un producteur de porcs me dire qu'il était installé sur Ilquide puis qu'il ne pouvait pas s'installer sur litière parce que ça coûtait une fortune, cette affaire-là, changer ça.

1510

Je rencontre, la semaine dernière, un spécialiste qui construit des bâtiments agricoles -- aujourd'hui, ça existe, ça -- puis je lui parlais de ça, j'ai dit : «Ça coûte-tu si cher que ça transformer un bâtiment qui est sur liquide, l'envoyer sur litière?» Ah, il dit : «Ce n'est pas si pire que ça.» Il dit : «Quinze, vingt mille piastres (15-20 000 \$), il dit, tu peux transformer ton bâtiment.»

1515

1520 Bien, là, on nous garroche toutes sortes de «mosus!» de chiffres, on nous parle de cent mille piastres (100 000 \$), on nous parle... on ne le sait plus où est-ce qu'on va là-dedans. Alors, c'est ça qui ne marche pas, puis je pense que votre Commission doit faire le ménage là-dedans puis savoir où on s'en va.

1525 Mais la pollution, réglons le problème de pollution avant de permettre toute expansion puis... moi, je n'ai rien... qu'il y ait une porcherie de cinq mille (5 000) porcs puis vingt mille (20 000) porcs dans une place, moi, si ça ne pollue pas puis que ça me laisse bâtir.

1530 Maintenant, moi, si je suis assez... pas trop intelligent pour aller me bâtir à cinquante (50) pieds de la porcherie, bien là, je le saurai, mais empêcher les gens de se bâtir à trois, quatre (3-4) kilomètres, ça n'a plus de bon sens, ces affaires-là.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Alors, monsieur Laterrière, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique puis d'avoir pris le temps de mettre par écrit...

M. PIERRE LATERRIÈRE :

1540 Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

... votre opinion.

1545 Bonsoir, monsieur Gagnon.

M. VITAL GAGNON :

1550 Moi, j'ai pris rien que des notes, je n'ai pas mis sur papier mon opinion.

LA PRÉSIDENTE :

C'est votre choix.

1555 **M. VITAL GAGNON :**

1560 Bon. J'ai tenu quand même à présenter mon opinion parce que je trouvais important, là, que... et je veux mentionner quand même, que c'est vraiment... vraiment de façon, je dirais, très individuelle, il n'y a pas eu de consultation ou de mise en commun avec qui que ce soit, y compris même ma conjointe et donc, c'est vraiment une réflexion que j'ai eue et qui... puis je trouvais ça peut-être intéressant de la livrer, suite aux questions aussi que j'avais posées, donc, en décembre.

1565 Donc, un petit peu le plan de ma présentation. Je voulais vous mentionner pourquoi je
venais ce soir, là, vous entretenir un peu et donc, pourquoi faire une présentation. Je trouvais
ça important de le dire parce que, bon, il y en a plusieurs ici qui me connaissent. Je suis un fils
de Charlevoix. Je n'ai pas eu de... je n'ai pas reçu... comme on discute beaucoup de temps ici,
là, de prime au retour en région, parce que Charlevoix n'est plus une région ou n'est même pas
perçue comme ça.

1570 Et donc, j'ai choisi de revenir ici faire une deuxième carrière. Donc, il y en a eu une
première à l'extérieur. Pourquoi je vous dis ça, c'est parce que ça a amené quand même une
dimension au niveau de ma réflexion. Donc, j'ai pu connaître l'agriculture de la région de
Montréal ou de la région de Saint-Hyacinthe, puis étant vraiment natif d'ici, sur une petite ferme
1575 où on y pratiquait de l'agriculture de subsistance, il y avait des cochons, des poules, des
vaches et des chevaux. Et mon père n'a pas fait la transition entre l'agriculture attelée avec les
chevaux versus le tracteur. Et maintenant, ces champs-là, l'agriculture qui y était pratiquée, qui
était difficile aussi en montagne, rocheux et tout ça, maintenant est retournée à la forêt et c'est
peut-être une bonne chose. Et c'est même zoné blanc. Ça, c'est un peu moins intéressant,
1580 compte tenu des développements qui peuvent s'y faire.

 Et donc, avant de venir ici, j'ai étudié dans la région de Montréal, Québec. Je suis
agronome de formation. J'ai enseigné à Saint-Hyacinthe à l'ITA pendant tout près de quinze
(15) ans, de soixante-dix-sept (77) à quatre-vingt-quinze (95), et j'ai fait un retour dans
1585 Charlevoix en quatre-vingt-dix (90) où j'ai acheté une ferme, une ancienne ferme laitière et que
nous avons transformée avec ma conjointe Lucie et qu'on en a fait une ferme diversifiée où on
y pratique l'élevage d'agneaux et la culture de légumes bio, et qui est une ferme ouverte au
public, vendre transformations à la ferme et même une table champêtre, des jardins... un jardin
pédagogique, sentier pédestre qui traverse nos champs où les gens peuvent vraiment circuler à
1590 travers la ferme. Et... bon, j'en passe.

 On a trois (3) enfants. Et ça aussi, c'était un élément déterminant pour revenir dans la
région, pour que les enfants prennent racine dans Charlevoix et qu'ils puissent éventuellement
continuer, donc, et assurer une relève ici, comme agriculteurs ou... donc, ça aussi, c'était un
1595 point important pour nous.

 Les enfants sont impliqués présentement dans la ferme, ils sont fiers d'être enfants
d'agriculteurs et, dans leur temps libre, donc, ils travaillent sur la ferme. Et si vous venez à la
ferme, vous pouvez les rencontrer, là, facilement.

1600 En saison, on emploie tout près de vingt (20) personnes, c'est plus du travail saisonnier,
des jeunes, des stagiaires, donc, pour faire rouler la ferme.

 Et dès le début aussi, compte tenu qu'on était dans une production, je dirais, autre que
1605 les productions plus traditionnelles comme le lait, le porc ou la volaille dans la région ici, dans
l'agneau, donc, et dans les légumes bio, on s'est impliqués au niveau de la table agrotouristique
pour développer une espèce de synergie entre les chefs, entre les auberges, les hôtels et les
produits ici, là, plus particuliers ou...

1610 La même chose aussi, ça s'est poursuivi avec... présentement, on est dans une
démarche avec d'autres producteurs de Charlevoix, donc à peu près treize (13) producteurs,
qui, pour en venir à une appellation d'origine, sur l'agneau de Charlevoix, et peut-être que ce
sera une identification géographique protégée, c'est plus les indications qu'on a présentement
là-dessus.

1615 Donc, on en est là. Et, bien entendu, il faut que Lucie ou moi, à un certain moment,
aillent chercher un revenu à l'extérieur pour pouvoir faire vivre la famille et pouvoir assurer le
développement de l'entreprise.

1620 Pour vous dire aussi un peu, au niveau de notre expérience, ça n'a pas été facile, ça ne
l'est pas au niveau du financement, de convaincre les gens de revenir en région, de s'en aller
vers une production non contingentée ou non garantie comme l'est peut-être d'autres
productions. Et donc, on a beaucoup de batailles à livrer pour convaincre les gens de nous
fournir des fonds et pour essayer de développer une entreprise, là, qui n'est pas dans le
1625 créneau, là, je dirais, là, habituel ou plus courant, présentement.

Donc, on a choisi Charlevoix parce que, effectivement, moi je suis originaire d'ici et aussi
parce que j'ai quand même, là, une certaine réflexion où je trouvais ça important que... à voir
l'agriculture où elle s'en allait dans Charlevoix ou qu'elle était en déclin. Je pourrais vous sortir
1630 des statistiques dans les années soixante (60), soixante-seize (76), peut-être dans ces années-
là que j'ai quitté Charlevoix pour la première fois, et on avait tout près de mille (1 000)
producteurs, douze mille (12 000) hectares en cultures et, maintenant, on a à peine deux cent
quinze (215) agriculteurs ou exploitations, sept mille sept cents (7 700) hectares en cultures, et
ça continue de descendre.

1635 Donc, ce n'est pas encore stabilisé. Donc, je trouve ça important de le mentionner
parce qu'on discute de développement durable. Donc ici, on est vraiment en déclin. Donc,
l'agriculture n'est pas en progression, peut-être au niveau de certaines productions au niveau
du volume des ventes mais c'est plus... que ce soit aussi même au niveau du porc, le nombre
1640 de producteurs diminue, donc on a de... dans les statistiques que j'ai trouvées, là, qui ont été
fournies par le MAPAQ Saint-Hilarion, de soixante-dix-neuf (79) à deux mille un (2001),
soixante-deux (62) à trente-quatre (34) producteurs de porcs. Donc, il y a eu une diminution
importante à ce
niveau-là.

1645 Au niveau du nombre de porcs aussi, je m'explique mal, je n'ai pas fouillé plus loin, mais
il faudrait peut-être voir. Je sais que dans les années quatre-vingt-onze (91), on mentionnait
quarante-cinq mille (45 000) porcs et en deux mille un (2001), trente-cinq mille (35 000), donc il
y a eu une diminution, là. Est-ce que, en deux mille deux (2002), ça a changé? Il faudrait
1650 fouiller un peu plus, je n'ai pas eu le temps, là, d'aller plus loin.

Au niveau de ces un peu plus de deux cents (200) fermes-là, dans Charlevoix, il y en a
peut-être une centaine qui font plus de cinquante mille dollars (50 000 \$) de revenu brut et il y

1655 en a à peu près cinquante (50) de ces fermes-là qui sont en difficulté financière ou de transfert, donc, qui est possiblement... donc, qui vont disparaître ou être refusionnées avec d'autres entreprises.

1660 Qu'est-ce qui explique ça, un peu les causes? Bon. C'est sûr que le financement est difficile, surtout dans les productions où il y a moins de garantie lorsqu'ils ne sont pas sur des systèmes d'intégration, et il y a aussi un climat rude, des rendements faibles, les sols aussi... sauf peut-être les sols des vallées qui sont plus fertiles, mais les sols, dès qu'on monte vers les plateaux, c'est là qu'ils deviennent rocheux et pauvres, pauvres en matières organiques aussi dans bien des cas.

1665 Ça aussi, c'est un facteur important qu'il faudrait peut-être considérer au niveau du développement durable pour... éventuellement, je vais en reparler un petit peu, pour s'en aller vers des systèmes qui valorisent plus les apports de matières organiques que la fertilisation sous forme plus, je dirais, disponible, là, ou minérale.

1670 Et une autre... vraiment une opinion. Moi, je trouve que les programmes gouvernementaux, dans les années, là, du déclin, ont été mal adaptés, mal ajustés à la réalité d'ici, et surtout sont appliqués mur à mur dans tout le Québec et notre région est mal servie par ce système-là.

1675 De même qu'au niveau... puis là, on le sent peut-être encore un peu plus, au niveau du financement avec La Financière et tout ça, au niveau des assurances récoltes, des assurances stabilisation tiennent très peu compte au niveau des coûts de production, par exemple, de la réalité d'ici versus, là, la réalité d'ailleurs.

1680 Donc, c'est sûr qu'il va falloir, selon moi, si on veut que l'agriculture d'ici se maintienne ou se développe ou devienne durable, qu'on fasse ces ajustements-là, donc qu'on tienne plus compte de cette réalité-là.

1685 Ça se peut qu'il y ait aussi d'autres régions au Québec qui aient les mêmes réalités qu'ici, mais, bon, compte tenu que moi, je suis ici, je vis ici, donc je n'ai pas fouillé ailleurs, là, il y a sûrement d'autres coins du Québec où ils vivent ces réalités-là.

1690 Aussi, bon, il y a un aspect aussi qui est de plus en plus préoccupant, c'est que de plus en plus, les propriétaires des exploitations doivent travailler à l'extérieur, avoir deux (2) emplois pour boucler les deux (2) bouts et pour essayer... puis ils travaillent aussi de nombreuses heures, ça peut aller jusqu'à soixante-dix (70) heures et plus par semaine. Ce n'est pas la semaine à quatre (4) jours, c'est la semaine à sept (7) jours. Et c'est beaucoup de travail, parce que les gens croient au maintien et à vivre en agriculture dans... mais, c'est une réalité quand même qui est assez difficile.

1695 Donc, selon moi, s'il n'y a rien qui est fait d'ici cinq (5) à dix (10) ans, c'est sûr que le nombre de fermes va continuer de décroître. Et aussi, il y a d'autres causes comme, effectivement, toute la question... moi, j'ai appelé ça pressions environnementales,

1700 présentement, ont une influence aussi, là, sur le découragement de certains agriculteurs qui voient des coûts... vous allez dire, bon, peut-être que ça va lui coûter pour faire faire un programme environnemental de fertilisation, peut-être un cinq cents dollars (500 \$), mais c'est quelque chose qui se rajoute de plus pour une petite exploitation, et il en a marre de toute la paperasserie et il décide, là, de vendre.

1705 Et souvent aussi, il y a quelqu'un qui va frapper à sa porte et qui va... qui cherche une ferme, surtout s'il y a une vue sur le fleuve, pour un citadin, pour quelqu'un qui veut s'installer en campagne et qui veut donc s'en venir ici; ou un Américain qui a passé dans le coin puis qui trouve que ce n'est pas cher, lui, avec la différence du dollar, puis que c'est un coin aussi intéressant, qu'il connaît par ses ancêtres et autres.

1710 Donc, il y a tout l'aspect touristique. C'est sûr que l'agriculture d'ici, elle doit vivre et s'intégrer, donc, à cette notion-là du tourisme. Il y a une pression qui est très forte ici de développement touristique, qui, sûrement, donc, amène les agriculteurs, amène à s'inquiéter dans certains cas.

1715 Mais, par contre, il faudrait aussi que les gens qui travaillent au niveau du tourisme soit plus conscients que l'agriculture, c'est vraiment une condition essentielle au paysage. Il y en a peut-être un voisin éloigné de chez moi, il va peut-être rire de moi, il va dire : «Non, moi, je fais tondre les champs maintenant.» C'est bon pour les petites fraises, mais il n'y a pas beaucoup de gens qui ramassent les petites fraises. Mais pour ces terres-là, c'est sûr qu'elles s'en vont tranquillement vers la forêt.

1725 On ne peut pas échapper aussi à l'agriculture d'ici ou je ne reproche pas aux agriculteurs d'ici d'aller vers la tendance provinciale. Puis la tendance qui est observé, puis ce n'est pas moi qui le dis, c'est des gens bien plus, je dirais, diplômés que moi.

1730 Je lisais encore, je pense, dans Le Soleil, donc le docteur Yvon Proulx qui mentionnait que c'est vraiment ça, le nombre de fermes diminue, on s'en va vers une intégration de plus en plus grande et des fermes de plus en plus grosses.

Et cette tendance-là, aussi, de fond, elle se vit aussi un peu ici, peut-être à une échelle peut-être moins grande que, je dirais, dans le sud de Montréal ou dans la région, là, je dirais, de Sanit-Hyacinthe ou autre, mais ça se vit aussi ici, là, où il y a quand même, là...

1735 Parce qu'ils ont des économies d'échelle et souvent aussi, ces entreprises-là se sont même diversifiées, même, je dirais, dans des secteurs connexes au niveau de l'agriculture pour avoir... parce qu'on sait que la rentabilité en agriculture, elle n'est pas forte, donc il faut aller la chercher à quelque part. Et ces fermes-là ou ces entreprises-là ont ce moyen-là, souvent plus qu'un petit agriculteur qui ne peut pas aller jusqu'à ces étapes-là. Et je ne demande pas aussi à tous les agriculteurs de faire... je dirais, d'aller aussi loin que nous peut-être on l'a fait au niveau de notre ferme, là, d'aller jusqu'à servir les repas, donc, à la ferme.

1745 Donc, l'autre question aussi qui... moi, qu'est-ce qui me surprend un petit peu aussi, l'agriculture semble diminuer ici, puis il y a beaucoup de villages qui ont été en surplus ou qui ont été déclarés en surplus. Ça, bien, je n'ai pas eu le temps d'aller faire les calculs de tout ça, mais je trouve qu'il y en a eu... c'est venu vite, hein, ça a eu un effet, moi, en tout cas, près de moi, au moins trois, quatre (3-4) jeunes qui ont pris le coup dur et que ça ne prend pas grand-chose, des fois, pour mettre leur projet de côté et de s'en aller, lorsqu'ils se font offrir, peut-être avec un taux horaire un peu meilleur, d'aller travailler sur la construction ou d'aller travailler dans les chantiers maritimes; donc, de changer leur projet et de... qu'ils avaient avec leurs parents ou... pour grossir l'entreprise ou pour la rendre plus... la rendre au moins viable pour le père et ses enfants.

1755 Il y a aussi un autre aspect, moi, que je trouve qui m'inquiète, puis depuis longtemps, je le disais déjà à l'université à l'époque, c'est les systèmes qui ont favorisé la manutention des déjections vers des formes liquides.

1760 Et là-dessus, je n'ai pas de calculs économiques mais je sais que ça existe, où, par exemple, on a, par les subventions, favorisé ces systèmes-là. Et ces systèmes-là, dans le porc, vous allez dire que c'est plus facile mais, je dirais, la goutte qui a fait déborder le vase dans bien des endroits, c'est que maintenant, les bovins sont souvent aussi dans des systèmes liquides.

1765 Et, donc... parce qu'on a favorisé ces systèmes-là, peut-être qu'il était plus facile pour avoir un système d'épandage et la mécanisation et tout ça, sauf que ça a apporté quand même un certain nombre de conséquences. Et la grande conséquence qui est ici, parce qu'on ne parlerait pas beaucoup de... bien, vous allez dire, oui, les pertes d'éléments dans les ruisseaux, dans la rivière, dans le fleuve, mais qu'est-ce qui agace le plus, c'est l'odeur.

1770 Et une grande partie... en tout cas, les formes liquides, les fumiers liquides ont tendance à sentir un peu plus fort que les fumiers solides et que les fumiers solides où il y a eu une très bonne litière qui a été mise dedans puis qui sont rendus pratiquement en compost lorsqu'ils sont épandus. Donc, c'est pas «pantoute» le même degré d'odeur.

1775 Et, en plus, au niveau de Charlevoix ou au niveau de bien des sols ici, ce serait, je pense, là, bien plus profitable à ces sols-là, qu'on ait des apports de fumier ou de compost sous forme solide que sous forme liquide. Donc, on aurait une garantie plus à long terme, là, d'une meilleure productivité sûrement de ces sols-là. Donc, on devrait s'en aller vers ces systèmes-là, selon moi.

1780 Puis l'autre aspect aussi qui fait que, ici, ah, il y a un choc un peu... quand même assez grand entre les agriculteurs et les autres ruraux ou les gens qui habitent les villes ici, c'est qu'on ne fait pas tellement le lien, on ne voit pas... parce que... que ça amène beaucoup d'emplois, l'agriculture. C'est vrai que ça pourrait en amener, en apporter beaucoup plus, si on allait vers des systèmes où on transformait ici, là, nos produits, notre ressource primaire, notre production et qu'on créerait de l'emploi ici.

Ça s'est fait. Il y en a qui étaient un peu septiques, là, mais il y a quand même, là, des succès comme... puis là, je vais sûrement en oublier, mais le Migneron -- qui ne connaît pas le fromage Migneron? -- lorsque Maurice a commencé son projet et tout ça, puis qu'on a goûté ses premières cuvées, puis il y croyait fort et il n'y a pas beaucoup de gens, des fois, qui y croient à ça. Puis asteur, bien, ça a fait un succès, c'est un des meilleurs fromages du Canada et puis ça a fait boule de neige aussi dans d'autres secteurs, dans d'autres... qu'on parle aux Îles-de-la-Madeleine, qu'on parle dans d'autres régions.

Parce que, avant ça, là, les gros transformateurs, là : ah, il n'y a pas de place pour ça, on ne s'intéresse pas à ça. Maintenant, ils s'y intéressent aux fromages typiques d'une région et de plus en plus au Québec, on retrouve ça. Bien, vous voyez, ça, ç'a été un pionnier, ça part d'ici. Mais il y en a eu bien d'autres aussi, là. On regarde au niveau du verger Pedneau, la même chose au niveau des alcools.

Puis il y a un paquet de petits pots, il y a un paquet aussi de... nous, on transforme de plus en plus l'agneau, il y a le veau et, par contre, dans le porc, le porc, il est produit ici puis après ça, il s'en va en camion, il se fait abattre ailleurs puis là, on ne sait plus où il est parti.

Donc, si on veut manger du cochon d'ici, là, c'est bien dur à trouver à moins d'aller l'acheter chez le producteur ou l'élever. Donc, ça, je trouve que c'est... il y aurait sûrement quelque chose à faire de ce côté-là, de même que dans le bœuf, puis il y a des régions au Québec où on le fait dans le bœuf.

Le poulet, bien, on avait La Poulette Grise, tout ça, maintenant, l'abattoir, c'est disparu, donc là aussi... donc, il y a beaucoup à faire de ce côté-là parce que moi, je suis convaincu que les gens, les consommateurs de notre région, ils seraient, je pense, plus tolérants face à certaines odeurs, des fois, de l'agriculture et à certains inconvénients, s'ils savaient que le jambon qu'ils mangent, c'est vraiment, là... il a été produit ici. Ça pourrait sûrement amener une autre dynamique à mon sens.

C'est rare que... moi, en tout cas, quand j'étais jeune, j'allais chez une de mes tantes à Windsor puis je trouvais donc que ça puait. Ça puait le moulin, tu sais. Mais les gens de la place disaient : «Non, non» et puis ils ne sentaient pas, eux autres, parce qu'ils travaillaient au moulin, tu sais, puis ils vivaient du moulin. Donc, il y avait un lien, là, entre leur travail et cette odeur-là. Donc, il y a peut-être des choses, là, à faire de ce côté-là.

L'autre aspect aussi que je veux un peu développer, c'est... puis je pense qu'il va dans le sens de l'agriculture durable ou du développement durable, puis ç'a commencé aussi dans le porc ici, dans Charlevoix, donc la production de porcs avec certification biologique. On sait que bio est présentement en expansion.

Peut-être le point où il y a moins d'expansion du bio, c'est dans Charlevoix, même si on est dans une réserve mondiale de la biosphère, c'est une de mes plus grandes déceptions, parce que ma démarche vers le bio s'est faite à l'extérieur de Charlevoix, dans des régions où je les regarde aller puis je trouve qu'ils décollent, tu sais. Mais ici, là, tout est à faire pour

essayer, là, d'inciter les agriculteurs vers ce mode de production-là qui, selon moi, serait peut-être plus en harmonie, là, avec le milieu ici.

1835

Et ça, bien, c'est sûr qu'il faut les amener dans un système où ils vont pouvoir en vivre, pas de revenir à une agriculture de subsistance, ce n'est pas ça qu'il faut leur proposer, mais il faut quand même... il faut s'en aller, donc, vers une agriculture qui est rentable, une agriculture qui est viable et qui est transférable. Et ça, c'est un aspect aussi très important à voir, parce que je l'ai abordé un petit peu, je pense, tout à l'heure, il y a une difficulté aussi des entreprises d'ici d'être transférées.

1840

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas une bonne relève, il y a des gens très intéressés à la relève ici, il y a des jeunes très dynamiques, qui sont au niveau du regroupement de la relève et qui veulent prendre les fermes. Mais quand tu fais les chiffres, quand tu essaies de transférer ça, c'est très très difficile à transférer, à cause de la taille souvent de l'entreprise et de l'endettement dans certains cas, parce qu'il y a beaucoup de fermes qui se sont endettées dans les dernières années pour pouvoir mieux se mécaniser, se donner un petit peu plus de bon temps et c'était normal aussi.

1845

1850

L'autre aspect que je voulais aborder aussi, la nécessité ici d'avoir peut-être un abattoir. Je pensais qu'on en avait une sauf que c'est un abattoir privé et là, nous autres, on est rendu, là, que cette année, il va falloir faire abattre plus que vingt-cinq (25) agneaux par semaine mais là, il va falloir aller à l'extérieur de Charlevoix parce que ce n'est plus possible ici. Ce n'est pas gros, mais maintenant, là, il va falloir penser à aller ailleurs parce qu'il n'y a pas de capacité ici, là, à cet abattage-là.

1855

Donc, si on voulait faire abattre des porcs ici puis faire des charcuteries, faire du lardon, faire des trucs comme ça, bien là, on serait assez limité aussi. Donc, il y aurait sûrement quelque chose à faire de ce côté-là.

1860

Au niveau de...

LA PRÉSIDENTE :

1865

Il vous reste cinq (5) minutes...

M. VITAL GAGNON :

1870

Bon.

LA PRÉSIDENTE :

... sur le temps total qui vous est accordé.

1875

M. VITAL GAGNON :

Je vais éliminer certaines choses.

1880 Au niveau du développement -- ce serait peut-être plus des propositions ou des avenues, des pistes à explorer pour s'en aller plus vers un développement durable et harmonieux. Et j'insiste aussi sur la question de durabilité et de viabilité.

1885 Et moi, je trouve que, actuellement, c'est plaisant de voir qu'on commence à s'intéresser à des forêts modèles ou des forêts patrimoniales, des rivières. J'ai hâte qu'on s'intéresse aussi à des agricultures patrimoniales et qu'on en vienne un jour à décréter que tel coin, c'est considéré comme patrimonial et qu'il faut conserver, il faut maintenir et il faut aussi... je dirais améliorer, la rendre plus harmonieuse avec ce milieu-là.

1890 Donc, ce serait peut-être une expérience pilote à lancer ici dans Charlevoix et pour en venir... bien, pour ça, pour faire, il faut investir de l'argent. Et c'est sûr, l'argent, c'est souvent le nerf de la guerre. Et quand on veut développer le tourisme ici, on injecte de l'argent. Quand on a voulu développer le manoir, le casino, on a injecté de l'argent, on a appuyé des entreprises et on le fait au niveau des parcs, et je trouve ça super excellent, il y a deux (2) 1895 parcs ici, dans la réserve.

Mais quand on va investir des sommes comparables ou supérieures dans un secteur comme l'agriculture? Est-ce qu'on va le faire un jour? Est-ce qu'on va trouver le moyen? Moi, je dis que... j'espère qu'on va y venir jusque-là.

1900 L'autre aspect aussi, c'est qu'il faudrait créer un centre d'expertise ici pour que l'agriculture soit appuyée ici, là, vraiment sur des expériences puis sur de la mise au point technique, du suivi au producteur, mais qui émanent d'ici, là, qui n'émanent pas de programmes qui nous viennent de Québec ou ailleurs mais qui émanent d'ici, là, des besoins d'ici puis qui 1905 s'en vont dans une perspective, comme je l'ai mentionné, d'un développement ici durable.

Il faut accompagner ces changements-là, il faut sensibiliser aussi. Il y a beaucoup d'information puis de sensibilisation à faire aux agriculteurs mais de support, je dirais, financier, parce que si on n'apporte pas le support financier, l'agriculteur, il va dire : bien, écoutez, là, 1910 fais-la ta petite expérience chez toi, là, mais moi, je veux vivre, là puis... il a raison aussi.

Pour changer, donc, il faut qu'il y ait un appât un peu au bout, là. Et ça, il ne l'a pas dans bien des cas. Puis quand il l'a, souvent cet appât-là, bien, c'est pour faire des choses qui ne seront pas durables ici dans Charlevoix.

1915 Si j'avais plus de temps, je pourrais vous en nommer des beaux, le canola, par exemple, là, ça, ça en est un beau, ça, et où on a essayé puis ça n'a pas été durable, là, de moins en moins, là, puis même si on a mis des efforts, on a mis de l'argent là-dedans, je ne pense pas que ça ait amélioré à long terme, là, l'agriculture d'ici.

1920 L'autre aspect aussi, c'est toute la question de la gestion des fumiers ici, qu'il faut s'y intéresser, fumiers... les déjections des animaux. Je dis l'ensemble, y compris le porc, où il faut

1925 s'en aller vers des systèmes solides sur litière, donc il faut, dans les nouvelles installations, se diriger vers ça et, dans ceux existantes, il faut les transformer, il faut avoir des mécanismes ou des systèmes, des subventions... pour faire en sorte que ce soit... et qu'une bonne partie soit payée par l'État parce que, à mon sens, elle est dans une grande partie responsable de cette direction-là qui a amené les problèmes qu'on a présentement.

1930 Donc, il faut aussi s'en aller vers des systèmes simples. Des fois, on regarde ça, soit à La semaine verte ou... des systèmes compliqués, dispendieux. On dirait qu'on s'évertue à s'en aller vers ces systèmes-là plutôt que des systèmes... là, j'en ai trouvé un dernier qui est intéressant, vous allez... sûrement qu'il va faire une présentation, il l'a mentionné dans Terre de chez nous, cette semaine on en mentionnait, je pense, dans Le Soleil aussi, l'agriculteur de Sainte-Irène, là, dans La Matapédia où lui, ça fait huit (8) ans qu'il a ça, ses porcs, sous forme
1935 solide et sur litière, et ça ne cause pas de problèmes d'odeur ou... avec son environnement, je dirais, il a une habitation, une cohabitation harmonieuse.

1940 Et un autre souhait, c'est de se donner des objectifs ici de transformer cette agriculture conventionnelle vers une agriculture bio plus en harmonie, donc avec le concept, là, ici, de biosphère et aussi... puis dans le courant actuel, pourquoi qu'on n'en profiterait pas qu'il y ait une demande pour ça, pour donner une plus à nos produits et s'en aller vers ça?

1945 Tout l'aspect transformation des produits en région, ça, c'est important, liée – puis je terminerais là-dessus – liée avec toute la question des produits du terroir mais il faut surveiller, il faut être très vigilant parce que, de plus en plus, là, il commence à y avoir pas mal de Taiwan, là.

1950 Et là-dedans, donc... et ça peut brûler, donc, un peu comme on l'a fait avec le mot gastronomique, là. À un moment donné, les gens, tout le monde appellent ça gastronomique; bien, ça ne l'est plus, là.

1955 Ça fait que donc, je terminerais parce que... sur peut-être un aspect, là, que j'ai trouvé intéressant parce que, des fois, on oublie les documents – moi, le mien ne sera pas oublié, je n'en ai pas produit – donc, il y a eu un document : «Charlevoix au troisième millénaire»; peut-être que vous l'avez eu, qui a porté... c'est quatre-vingt-dix-huit (98), ça fait cinq (5) ans, sur une étude, un échange international, dont des experts d'ailleurs qui sont venus avec nous autres réfléchir sur différents aspects et nous proposaient des pistes. C'est encore d'actualité pas mal d'ailleurs, où on parlait de prospérité, préservation et développement.

1960 Là-dedans, je trouvais quelque chose d'intéressant. Je disais, bien, «la région de Charlevoix» -- puis je cite un peu le document, là -- «fait aujourd'hui face à deux (2) directions.» En quatre-vingt-dix-huit (98), on disait ça : «Faire de Charlevoix un paradis touristique mais quasi vide de son histoire et coupé de ses traditions, un Charlevoix... Charlevoix «Land», ou maintenir Charlevoix comme un pays vivant en lui conservant son identité culturelle et en
1965 s'appuyant les habitants, les savoir-faire.»

1970 Et c'est là-dessus que je terminerai. Donc, bien important, moi, dans les recommandations que je fais au BAPE, c'est de tenir compte des aspects régionaux spécifiques et que ça ne soit pas encore quelque chose mur à mur pour régler tout puis régler rien. Donc, c'est mon souhait.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Puis, monsieur Gagnon, si on parle de la production porcine, donc, développer le créneau de la production biologique, c'est votre souhait?

M. VITAL GAGNON :

1980 Oui, oui. Pour Charlevoix, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre témoignage.

1985 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Effectivement, vous nous avez parlé de quelque chose d'intéressant, là, la protection du patrimoine en agriculture dans Charlevoix. Je suppose qu'une difficulté dans ce sens-là, c'est que si on veut protéger le patrimoine, il faut bien le connaître.

1990 Est-ce qu'il y a, effectivement, une planification, des gens qui y ont travaillé pour savoir qu'est-ce qu'on doit protéger en termes de patrimoine agricole dans la région?

1995 **M. VITAL GAGNON :**

Bien, on a un inventaire... statistique, là, mais je ne pense pas qu'on le connaisse bien, non.

2000 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non? Parce que là, c'est là une difficulté : quoi protéger si on ne le connaît pas?

M. VITAL GAGNON :

2005 Oui oui. C'est sûr que... c'est pour ça que moi, quand je parlais d'avoir un centre, là, où il y aurait une expertise qui serait développée dans ce sens-là pour mieux connaître puis aussi orienter, et puis travailler sur ces forces-là, là, les faire connaître aussi aux gens, là, pour qu'ils soient intéressés par ces avenues-là.

2010 Parce que sinon, si on leur propose ou... lorsqu'ils se retrouvent soit dans les colloques ou un peu partout au Québec puis c'est tout le temps le type d'agriculture, qui n'est peut-être

pas très en harmonie avec ici, qu'on leur propose, là, c'est souvent vers ça qu'ils s'en vont aussi. Donc, je trouve ça pertinent, là, votre question, là.

2015 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Au début de votre présentation sur un autre sujet, vous nous avez parlé d'une centaine de fermes qui auraient un revenu brut de plus de cent mille dollars (100 000 \$); est-ce que c'est ça? Et de ces centaines...

2020

M. VITAL GAGNON :

Cinquante mille (50 000).

2025 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Hein?

M. VITAL GAGNON :

2030

Cinquante mille (50 000).

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2035 Plus de cinquante mille (50 000). Et de cette centaine de fermes, il y en aurait la moitié qui serait en difficulté...

M. VITAL GAGNON :

2040

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

... selon vous, pour la relève?

2045

M. VITAL GAGNON :

Une estimation, là...

2050 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

M. VITAL GAGNON :

2055

... qu'on aura jaser quelques-uns, quelques proches, là. Ça pourrait être vérifié soit avec les gens de l'UPA ou avec les gens du MAPAQ, là, mais c'est à peu près la réalité, je crois.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2060

Donc, c'est le risque d'en avoir encore un nombre important qui va disparaître à assez court terme, si j'ai bien compris?

M. VITAL GAGNON :

2065

Oui, oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2070

Bien. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2075

Et dans ce cas-là, est-ce que c'est lié beaucoup au fait que les productions ne sont pas des productions assurées par La Financière agricole?

M. VITAL GAGNON :

2080

Non. Parce que la majorité des productions, c'est dans le porc, c'est dans le lait, c'est dans le bœuf, beaucoup dans le bœuf. Là, je pense à un des secteurs qui va être visé beaucoup puis en lien aussi les nouvelles réglementations, c'est les producteurs de bœuf, où tu as eu bien des producteurs laitiers qui sont allés vers ça il y a quelques années et que soit que ces producteurs-là ont vieilli aussi ou la... c'est peut-être la première fois que ces entreprises-là vont être transférées, et la marge est beaucoup plus mince, là, au niveau du bœuf.

2085

Puis il y a eu aussi beaucoup de projets qui ont été menés au niveau, par exemple, des déjections. À un moment donné, ils les envoyaient dans le bois, ils disaient, ce n'est pas grave, là, on va les élever dans le bois, ça va coûter moins cher de bâtiment, on va valoriser plus cette production-là, on va augmenter le cheptel comme ça.

2090

Mais là, maintenant, là, s'il faut les élever dans des bâtiments ou sur des plates-formes et autres, là, là ça change un peu la dynamique, là, et c'est des nouveaux investissements. Donc, ces agriculteurs-là, avant de faire ces investissements-là, compte tenu de l'âge, compte tenu du nombre d'animaux qu'ils ont pour... quand ils montent leur dossier, ça n'arrive plus, là.

2095

Et il y a le prêteur financier, lui, Charlevoix ou une autre place, tu sais, il regarde les chiffres.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Monsieur Gagnon, on vous remercie beaucoup pour...

M. VITAL GAGNON :

2105 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

... votre témoignage et d'avoir participé à cette consultation publique.

2110

Alors, on va faire une pause de quinze (15) minutes; après quoi, on revient avec le dernier participant de la soirée, soit la Ville de Baie-Saint-Paul.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

2115

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous reprenons la séance. Je vous inviterais, s'il vous plaît, à reprendre place.

2120

Donc, nous accueillons maintenant la Ville de Baie-Saint-Paul. J'ai trois (3) noms ici. Je vais donc vous inviter peut-être à vous présenter, s'il vous plaît.

M. JEAN FORTIN :

2125 Oui. Donc, moi je m'appelle Jean Fortin, je suis maire de Baie-Saint-Paul.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Fortin.

2130

M. JEAN FORTIN :

2135 Bonsoir. Et à mes côtés, il y a Stéphane Chaîné qui est responsable de l'aménagement à la MRC de Charlevoix et qui a travaillé sur... qui a rédigé le projet de règlement de contrôle intérimaire qu'on avait présenté l'an dernier et qui a participé... qui est avec moi parce qu'il a participé aussi à la rédaction du mémoire qu'on vous présente ce soir.

2140

Normalement, il y avait Martin Bouchard qui est directeur de la ville, mais il est resté en arrière, là, pour nous écouter.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est moins dangereux?

2145

M. JEAN FORTIN :

Peut-être, peut-être!

2150 Ce que je voulais dire d'entrée de jeu... écoutez, je vais faire la lecture du mémoire qu'on a présenté tout à l'heure, mais en introduction, peut-être dire aussi que la décision de la Ville de Baie-Saint-Paul de venir présenter un mémoire ici...

2155 D'abord, je voudrais vous remercier pour nous donner cette opportunité-là de venir présenter un mémoire et aussi pour la présence que vous avez eue dans Charlevoix, à Saint-Hilarion et ici aussi, quand même, qui permet aux citoyens d'ici de pouvoir discuter et donner leur opinion là-dessus et réfléchir sur cette problématique qui va très loin et qui touche même à un projet de société, si j'ose dire.

2160 Et même, quand on entend ce que monsieur Gagnon a présenté tantôt, je pense que ça nous donne une bonne idée, là, de l'impact et de l'importance de ces discussions-là. Et, en fait, ce qu'on veut présenter, c'est une contribution un peu à la réflexion collective là-dessus.

2165 Évidemment, on veut... nous, on avait présenté l'an dernier un projet de RCI, de règlement de contrôle intérimaire, qui touchait à la production porcine, en fait, on parlait d'autres productions également mais surtout la production porcine et on parlait de la Vallée du Gouffre à ce moment-là.

2170 Notre projet a été refusé. Évidemment, il était compliqué, notre projet, là, il y avait d'autre chose en même temps et il a été refusé globalement. Mais on sait, on nous a donné des indications sur les principaux éléments qui étaient remis en question.

2175 On est en train de retravailler avec le ministère, avec différents ministères puis avec la MRC également, on est en train de retravailler notre projet. Par contre, on voulait faire valoir certains éléments qui étaient dans notre projet et qui, pour nous, là, semblaient intéressants.

2180 Et ce qu'il y a en filigrane de ça, ce n'est pas seulement... c'est sûr qu'il y a une question de gestion de la production puis il y a aussi au niveau de l'épandage mais, entre autres, la production, c'est du zonage de production mais il y a aussi... pour nous, ce qui est important, c'est que ces projets-là se fassent aussi... c'est un projet de milieu, c'est un projet de collectivité et pour nous, il est très important que ça puisse se discuter avec les producteurs, avec les organisations, avec les citoyens également.

2185 Quand on a présenté ce projet-là, nous, on avait rencontré notre comité consultatif agricole, on a rencontré aussi des gens du MAPAQ local, également de l'UPA, de différentes organisations, des citoyens également, où on avait présenté les grandes lignes, là, de notre projet.

Donc, c'est très important pour nous, à la Ville, à la MRC mais en particulier à la Ville de Baie-Saint-Paul que cette concertation-là puisse se faire. Et ce qu'on présente ce soir aussi...

2190 moi, je suis président de mon CLD et président également du Conseil régional de développement de la région de la capitale nationale.

Donc, il est certain que, pour nous, l'aspect développement est un aspect majeur, pour moi, en tout cas, et pour la Ville, est également un aspect majeur de notre travail.

2195

Et quand on parle du développement harmonieux de la production porcine, nous, on va encore un peu plus loin en parlant de développement harmonieux de l'ensemble des secteurs de l'économie... de notre économie.

2200

Puis tantôt, j'écoutais monsieur Gagnon puis je pensais à quelque chose, à une contradiction assez... puis on continue de vivre ça : au milieu des années soixante-dix (70), dans Charlevoix, l'OPDQ à l'époque, je crois, avait mis en branle ce qu'ils appelaient la mission technique d'aménagement pour Charlevoix. Et il y avait eu un immense travail collectif où il y avait des fonctionnaires, il y a des argents qui avaient été mis... investis par le gouvernement du Québec. Et il y avait plein de... tous les citoyens, beaucoup de citoyens, beaucoup d'organisations avaient été mises à contribution, puis deux (2) des conclusions de cette mission-là avaient été la création d'un ATR pour Charlevoix et la mise en valeur de la production sans sol, dont la production porcine.

2205

2210

Et donc, ça a réussi. Ce qu'on peut voir actuellement, c'est que ça a réussi parce que je pense que dans les deux (2) domaines, on le vit de façon assez importante, cet aspect-là.

2215

Ce que je voulais aussi ajouter avant de commencer, c'est pourquoi Baie-Saint-Paul aussi, on est... peut-être dans Charlevoix, on a été les plus... au niveau médiatique en tout cas, ceux... la municipalité où il y a eu quand même des débats à ce niveau-là, des débats importants. Il y en a encore, ils sont moins importants mais il y en a eu quand même.

2220

Je pense que Baie-Saint-Paul est un peu -- et là, parfois je le dis puis je le dis en toute humilité -- c'est un peu un microcosme de la MRC de Charlevoix puis de Charlevoix aussi. Baie-Saint-Paul, c'est à la fois... c'est un très grand territoire, on parle de cinq cent cinquante (550) kilomètres carrés, environ. C'est un village qui est très attractif, qui, au cours des dernières années, a développé son centre de village de façon intéressante, où il y a beaucoup d'entreprises de type touristique à différents niveaux.

2225

On connaît... la rue Saint-Jean-Baptiste maintenant est connue un peu partout. L'importance des galeries d'art, maintenant, de la restauration également et donc, en été, c'est un endroit où la population de Baie-Saint-Paul qui est de sept mille trois cents (7 300) habitants environ, on peut parler, là, de... incluant les visites quotidiennes, touristiques et également la villégiature, on peut parler, là, de presque doubler cette population-là.

2230

Donc, c'est à la fois un village avec une force d'attraction très forte. Donc, au niveau touristique, c'est très fort. Un développement de villégiature très important qui tend à se développer avec ce qui se passe autour aussi de Baie-Saint-Paul. Bon. Toute la présence...

2235 tantôt, monsieur Gagnon parlait des deux (2) parcs; moi, je peux parler du casino, du manoir et du massif et tout ce qui se passe au niveau du massif de Petite-Rivière actuellement.

2240 Donc, Baie-Saint-Paul, en plus d'être en soi-même un village attrayant a aussi autour... une force d'attraction, qui nous amène aussi à avoir une grande demande au niveau de la villégiature de tous les niveaux, là. On parle aussi de chalets locatifs, de tout ce que vous voulez.

2245 Au niveau forestier, on a quand même un territoire qui est en majeure partie forestier. Et au niveau également du développement commercial évidemment, puis parce que c'est une petite ville centrale d'une MRC et également un développement agricole important.

Baie-Saint-Paul dans Charlevoix, je crois, mais là, je n'ai pas vérifié au niveau du nombre de producteurs inscrits, mais on a une des proportions les plus importantes de producteurs agricoles inscrits au niveau du MAPAQ.

2250 Et on a également développé des concepts par les producteurs. Au niveau traditionnel, on a plusieurs productions au niveau de la production laitière très importantes sur l'ensemble du territoire.

2255 Également, au niveau de la production porcine, on a... je crois que c'est cinq (5) porcheries. Il y en a une dans la vallée mais il y en a également, entre autres, dans les rangs Saint-Ours, Sainte-Croix, et on a une production là, dont des productions importantes à ce niveau-là.

2260 On a également eu, au cours des dernières années, un développement au niveau des... tantôt, monsieur Gagnon en a parlé un peu aussi, tout le développement des produits de créneau et le développement de certaines productions, on parle de... on a un petit producteur, là, qui commence un peu au niveau du porc biologique, d'ailleurs.

2265 On a également... bien, évidemment, tantôt on a parlé du fromage, de la Laiterie Charlevoix, le Migneron, certaines autres possibilités de production. Il y a des gens qui viennent nous voir pour travailler sur différents projets et d'ailleurs, on a un règlement de contrôle intérimaire également en voie d'adoption, on l'espère, au niveau de la possibilité d'avoir des établissements agrotouristiques sur le territoire de la municipalité.

2270 Donc, ça crée toute une dynamique assez particulière. Et c'est une dynamique aussi qui nous amène à certaines problématiques. Et tantôt, on met beaucoup l'accent sur la production porcine également et sur la question des odeurs, entre autres.

2275 Nous, dans notre RCI, on n'a jamais voulu gérer la question de l'épandage, par exemple. Et je pense qu'on est une des rares municipalités au Québec qui a une entente tacite, qui n'est pas une entente qui est réglementée mais une entente avec les producteurs agricoles de la Vallée du Gouffre, de Baie-Saint-Paul, sur des dates d'épandage, du respect de certaines journées dans l'été, de certaines fins de semaine. Et à ce niveau-là, les producteurs... cette

2280 année, c'était la première année de cette expérience-là et ça a eu un résultat vraiment intéressant.

Et ce sur quoi je voulais aussi attirer votre attention rapidement, ce n'est pas dans le mémoire mais il faut que je le dise. Tantôt, j'y pensais aussi parce que monsieur Gagnon m'a aussi fait penser à ça.

2285

2290 C'est que parfois, les odeurs ne viennent pas uniquement de la production porcine, c'est que les nouvelles technologies et les nouvelles réglementations au niveau environnemental amènent parfois les producteurs laitiers également qui sont importants, nous, ici autour du village de Baie-Saint-Paul et dans la Vallée du Gouffre et autour également, à se doter d'équipements qui font que, lorsqu'il y a de l'épandage, entre autres, au niveau liquide également, il y a des odeurs quand même parfois assez importantes, et parfois on confond ces...on confond parfois... on a pu le tester, nous, à la Ville, on confond parfois tout ça, là, et on est rapidement... et là, je ne veux pas aller blesser qui que ce soit, mais simplement dire qu'on confond parfois, là, et on va rapidement vers la question des odeurs porcines, alors que parfois, c'est différent.

2295

2300 Donc, écoutez, la ville de Baie-Saint-Paul est située dans la MRC de Charlevoix, en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'embouchure de la Rivière-du-Gouffre. La municipalité compte sept mille trois cents (7 300) résidents dont la majorité se concentre dans l'agglomération de Baie-Saint-Paul. En période estivale, la population s'accroît de manière substantielle dû principalement à l'affluence touristique et aux activités de villégiature.

2300

2305 Le territoire de la municipalité couvre cinq cent quarante-six point soixante-treize (546.73) kilomètres carrés dont la majeure partie est sous couvert forestier. La vallée de la Rivière-du-Gouffre et certains plateaux présentent un milieu rural et agricole.

2305

2310 Un total de vingt-six (26) producteurs ont produit, en date du vingt et un (21) juin deux mille deux (2002), une déclaration relative à un élevage comprenant au minimum une unité animale. De ce nombre, trois (3) producteurs ont déclaré un élevage porcin. Selon nos connaissances, il y aurait trois (3) autres producteurs porcins qui n'ont pas déposé de déclaration à la municipalité.

2310

2315 La ville de Baie-Saint-Paul est le principal pôle urbain de la MRC de Charlevoix. Les activités économiques reposent sur les services publics, évidemment, l'industrie du tourisme et les ressources agricoles et forestières de la région.

2315

2320 Baie-Saint-Paul, le territoire, si on inclut l'immense territoire du Séminaire de Québec, c'est quinze pour cent (15 %) -- on parlait tantôt de la question de la CPTAQ du zonage agricole. D'après nous, c'est environ quinze pour cent (15 %) zoné agricole mais si on enlève l'immense territoire du Séminaire de Québec, on parle de plus ou moins presque trente pour cent (30 %) du territoire qui est zoné agricole.

2320

2325 L'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), a confié aux municipalités régionales et locales la responsabilité en matière de planification de l'aménagement du territoire. Cette responsabilité est encadrée au moyen des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

2330 L'aménagement du territoire est une activité de planification et de contrôle qui vise une répartition optimale des activités et des équipements sur un territoire donné en fonction d'objectifs de développement qui doivent refléter les aspirations et les valeurs de la société.

2335 Le monde municipal doit arbitrer et rechercher le meilleur équilibre possible entre les intérêts multiples et souvent divergents, en matière d'occupation du territoire, que manifestent les nombreux intervenants publics et privés.

2340 Suite au gel des pouvoirs municipaux en matière de modification des usages en zone agricole introduit par l'article 37 de la Loi 184, la ville de Baie-Saint-Paul a demandé à la MRC de Charlevoix l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin de régir les productions agricoles à forte charge d'odeur, dont les porcheries, dans des zones jugées sensibles aux contraintes environnementales.

2345 En conséquence, la MRC de Charlevoix, en collaboration avec son comité consultatif agricole, a adopté en juillet deux mille deux (2002) un RCI pour encadrer le développement de la production porcine sur le territoire agricole de la municipalité de Baie-Saint-Paul. Ce RCI répondait aux attentes de la ville et a reçu l'appui unanime du comité consultatif agricole de la MRC.

2350 Il faut dire aussi qu'à ce moment-là, l'appui a été fait... on avait fait certaines modifications à notre projet de RCI suite à des discussions avec le CCA, et on est revenu avec un projet qui ralliait tout le monde.

2355 Le RCI en question s'appuyait sur un principe de base en matière d'aménagement du territoire, soit l'application de mesures progressives et graduelles, concept de la zone tampon, plutôt que l'utilisation radicale d'une seule limite où tout serait permis d'un côté et tout serait interdit de l'autre.

2360 Les articles 14.1 à 14.4 du règlement de contrôle intérimaire numéro 67-02 divisaient la zone agricole de la municipalité de Baie-Saint-Paul en quatre (4) zones particulières pour l'application des dispositions relatives au zonage de production agricole.

2365 Donc, la première zone se localise en périphérie immédiate du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Baie-Saint-Paul. Sa superficie représente environ quinze pour cent (15 %) de la zone agricole de Baie-Saint-Paul. Tous les usages et constructions agricoles y sont autorisés, à l'exception des constructions et usages constituant des élevages de suidés --- là, on parle de production porcine -- ainsi que des élevages de visons et de renards.

2370 La seconde zone représente approximativement dix-neuf pour cent (19 %) de la zone agricole de Baie-Saint-Paul et correspond au territoire de la vallée de la Rivière-du-Gouffre. Cette zone se caractérise par un tronçon de la Route 138, une rivière à saumons et deux (2) terrains de camping totalisant plus de trois cent soixante (360) emplacements et de nombreux chalets locatifs.

2375 Tous les usages et constructions agricoles sont autorisés dans cette zone, incluant l'élevage de suidés en autant que l'évacuation des déjections animales soit de type gestion solide et qu'en aucun temps, l'on excède une capacité de cent (100) unités animales, donc on parlait d'autour de cinq cents (500) porcs par unité d'élevage, ce qui correspond souvent à un élevage de type complémentaire à un élevage principal.

2380 La troisième zone couvre treize pour cent (13 %) de la zone agricole de Baie-Saint-Paul et se définit comme la porte d'entrée ouest de la municipalité, ce qu'entre nous, on appelle... c'est le rang Saint-Antoine, quand on arrive à Baie-Saint-Paul, là, d'en haut de la côte là-bas.

2385 Cette zone se caractérise par la présence du centre d'accueil et d'information touristique de la région de Charlevoix et par un secteur de résidences/villégiatures et un fort potentiel récréatif appuyé par la qualité et la profondeur des panoramas visuels dans ce secteur.

2390 À l'intérieur de cette zone-là, tous les usages et constructions agricoles y sont autorisés en incluant l'élevage de porcs, de suidés, sous réserve que l'évacuation des déjections animales soit de type gestion solide sans limiter le nombre d'unités animales.

Ça, c'était suite à des demandes du comité consultatif agricole qui était revenu avec cette... ou d'ouvrir cette possibilité-là, ce qu'on avait accepté.

2395 La dernière zone correspond au reste de la zone agricole de Baie-Saint-Paul, soit cinquante-trois pour cent (53 %) de la zone désignée par le décret du vingt-cinq (25) mai quatre-vingt-onze (91). À l'intérieur de cette zone de quarante-quatre (44) kilomètres carrés, il n'y a aucune restriction à la production porcine.

2400 Donc, le cinq (5) novembre deux mille deux (2002), le RCI a été jugé non conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. La justification avancée par le ministre des Affaires municipales est la suivante : «... le libellé des articles 14.2 et 14.3 devra être revu en ce qui concerne l'obligation relative à l'évacuation des déjections animales de type solide et la limite de cent (100) unités animales par unité d'élevage.»

2405 Nous retenons de cette désapprobation les deux (2) éléments suivants. L'objection gouvernementale à ce que les municipalités encadrent le mode de gestion, solide ou liquide, des déjections animales d'une entreprise agricole, soit une porcherie.

2410 Objection gouvernementale également à ce que les municipalités encadrent la taille en termes du nombre d'unités animales d'une entreprise agricole.

2415 La municipalité de Baie-Saint-Paul croit que les instances gouvernementales ont porté un jugement sur la légalité du RCI, alors qu'ils devaient analyser strictement sa conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement de territoire. De plus, la désapprobation gouvernementale est sans appel pour le monde municipal.

2420 Dans les sections subséquentes, la municipalité cherchera à démontrer la validité juridique de cette approche mais surtout l'opportunité et l'intérêt de cette approche pour atteindre les objectifs d'un aménagement rationnel et durable d'un milieu rural diversifié qui accorde néanmoins la priorité aux activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole.

2425 Donc, au niveau de la légalité de cette approche, ça, c'est notre argumentation. Les premier et troisième paragraphes du second alinéa de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité, pour fins de réglementation, de classer les constructions et les usages et selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire de la municipalité en zones.

2430 Le troisième, c'est de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol.

2435 Ainsi, une municipalité peut classer, c'est-à-dire créer des distinctions entre les usages de manière à autoriser certains d'entre eux dans une zone donnée et d'y en introduire d'autres.

À partir de ce pouvoir, la plupart des municipalités ont créé des distinctions entre des usages de nature parfois très semblables dans le but d'assurer un développement plus harmonieux de leur territoire.

2440 À titre d'exemple, les municipalités peuvent, à des fins d'aménagement du territoire, faire une distinction légitime entre les restaurants sans débit d'alcool et ceux avec débit d'alcool, entre les salles de spectacle sans nudité et les salles de spectacle avec nudité.

2445 Nous reprenons ici un extrait d'un juge, monsieur Binnie -- majoritaire -- dans l'affaire de Saint-Romuald. Et là, ce qu'il disait, c'est : «... En sa qualité d'autorité réglementante, la municipalité peut intégrer de tels jugements de valeur à ses mesures de contrôle de l'aménagement du territoire, comme elle l'a fait en l'espèce au moyen du nouveau règlement».

2450 Il est à noter que cette approche ne peut être utilisée pour établir l'étendue d'un droit acquis, ce qui n'est pas pertinent au présent mémoire, mais est parfaitement légitime et nécessaire pour des fins de zonage d'une municipalité.

2455 Pour établir que deux (2) usages sont distincts, une municipalité doit évaluer chaque usage quant à ses effets sur le voisinage (nuisances, volumétrie, esthétique, et cetera). Dans le cadre du RCI, la MRC s'est appuyée sur l'annexe D du document sur les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement qui indique que les porcheries sous gestion

solide ont un paramètre D de zéro virgule huit (0,8) alors que les porcheries sous gestion liquide ont un paramètre D de un, soit une augmentation de vingt-cinq pour cent (25 %). Un paramètre plus élevé implique une distance séparatrice, pour contrer les odeurs, plus élevée... plus grande si les autres paramètres demeurent inchangés.

2460

De plus, il faut ajouter qu'une entreprise d'élevage porcin sur gestion liquide a généralement plus d'unité animale qu'une entreprise d'élevage porcin sur gestion solide. Plus d'unité animale signifie un paramètre B, donc sur une distance de base pour contrer les odeurs plus grandes, conformément à l'annexe du document précité.

2465

À partir de ces distinctions précises et normalisées par le gouvernement, la municipalité de Baie-Saint-Paul croit possible et légitime d'établir comme deux (2) usages distincts une entreprise d'élevage porcin sur gestion solide et une entreprise d'élevage porcin sur gestion liquide.

2470

Bon. Pour clore la démonstration de la possibilité d'établir, à des fins d'aménagement du territoire, une distinction d'usage basée sur le type de gestion des fumiers d'une unité d'élevage porcin, citons à nouveau un extrait du même juge dont on parlait tout à l'heure : «... toutefois, l'accroissement de l'intensité peut être à ce point considérable qu'il ne s'agit plus du même type d'activité. La ferme familiale qui possède quelques porcs aux abords d'une ville peut poursuivre cet usage dérogatoire légal, mais il pourrait en être autrement si elle cherchait à transformer son élevage de porcs en une industrie rurale d'élevage porcin intensif. Bien que, dans un sens, l'usage soit resté le même, dans un autre sens, son caractère a été modifié à tel point que l'usage est devenu complètement différent, quant à ses effets sur la collectivité.

2475

2480

Suite à la désapprobation du RCI, des rencontres de travail ont été tenues avec des représentants du MAPAQ et du ministère des Affaires municipales afin de dégager des pistes de solution qui seraient conformes aux orientations gouvernementales. Une des options avancées serait d'étendre la zone d'interdiction totale des porcheries -- zone A dont on parlait tout à l'heure, la première zone -- à une partie des zones B et C de manière à englober les terrains de camping et le centre d'accueil et d'information touristique.

2485

Cette alternative ne présente pas la souplesse souhaitée par la municipalité et le comité consultatif agricole de la MRC de Charlevoix.

2490

D'une part, la ville de Baie Saint-Paul considère que les élevages porcins sur gestion solide ne présentent pas d'effets négatifs sur le voisinage supérieurs aux autres élevages autorisés dans ces zones d'où l'absence d'intérêt de les interdire.

2495

De plus, autoriser cette forme de production permet d'encourager une plus grande diversification de l'offre de produits agricoles compatibles avec la dimension touristique de la municipalité.

2500 Et d'ailleurs, tantôt on parlait de toute la question du porc biologique, des possibilités qui sont ouvertes de ce côté-là. Pour nous, c'est des domaines avec lesquels on est évidemment intéressé à travailler.

2505 D'autre part, le comité consultatif agricole est favorable à l'option de permettre des élevages porcins sur gestion solide dans la vallée de la Rivière-du-Gouffre puisqu'ils peuvent être complémentaires à des entreprises agricoles existantes. Les interdire complètement serait de retirer une possibilité de diversification ou de complémentarité à certains producteurs agricoles.

2510 Afin de répondre adéquatement aux attentes de la population et aux préoccupations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, le monde municipal a besoin d'outils suffisamment souples et précis qui pourront s'adapter à la grande diversité de situations qu'il est possible de rencontrer en milieu rural.

2515 Le fait de ne pas pouvoir régir, à des fins de zonage, les usages via le type de gestion des déjections animales d'une unité d'élevage limite grandement la précision de l'encadrement qu'une municipalité peut définir pour le territoire agricole.

2520 À titre d'exemple, la municipalité dispose déjà de cette souplesse et de cette précision réglementaire pour la gestion des usages à proximité d'une source de contrainte anthropique. Ainsi, autour d'une source de contrainte importante, une municipalité peut définir des zones concentriques et y régir progressivement les usages et les constructions en fonction du niveau croissant ou décroissant de risque.

2525 Ce que la municipalité de Baie-Saint-Paul souhaite établir pour son territoire agricole repose sur le même principe d'une gestion graduelle des inconvénients. La règle générale confirme que toutes les productions agricoles sont autorisées dans la zone agricole, à l'exception des productions à forte charge d'odeur qui sont régies par un gradient de quatre (4) zones : une première zone en périphérie immédiate du périmètre d'urbanisation, où les productions à forte charge d'odeur -- porcherie, entre autres -- seraient interdites; une seconde zone où seulement les productions sur gestion solide seraient autorisées avec un nombre maximum d'unités animales; une troisième zone sur gestion solide sans limite de taille et finalement, une zone sans restriction pour les productions à forte charge d'odeur.

2535 Dans la mesure où les restrictions ne visent que les productions à forte charge d'odeur et que la dernière zone, sans aucune limitation de la production, couvre plus de cinquante pour cent (50 %) de la zone agricole, l'objectif gouvernemental d'accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole, devrait être rencontré, selon nous.

2540 Rappelons que pour tous les usages autres qu'agricoles, industriels, commerciaux, extractions, la municipalité locale dispose du pouvoir de les limiter à une seule zone de petite dimension sur l'ensemble de son territoire si l'usage en question est considéré peu compatible avec les caractéristiques du milieu et les attentes de la collectivité.

2545 Également, par après, parce que là, je ne veux pas être trop long pour continuer à lire, mais on revient aussi sur toute la question du nombre d'unités animales sur lequel également nous voulions, à certains endroits, là, pouvoir amener notre... sur la question de la taille des entreprises, à ce niveau-là, amener une certaine possibilité de réglementation.

2550 Mais je vais passer rapidement aux conclusions.

La municipalité de Baie-Saint-Paul ne cherche pas à privilégier un modèle de production plutôt qu'un autre. Au contraire, les deux (2) modèles sont autorisés et peuvent aisément exister en parallèle en fonction des caractéristiques du milieu.

2555 L'intention de la ville de Baie-Saint-Paul est d'autoriser à l'intérieur de la zone agricole les différents types de production porcine. Cependant, la municipalité exprime une juste préoccupation quant à la répartition spatiale des entreprises à forte charge d'odeur.

2560 La localisation spatiale de ces entreprises devrait être faite en fonction du niveau de contraintes réelles qu'elles génèrent -- type de gestion des déjections animales, taille en termes du nombre d'unités animales -- ainsi qu'en fonction de la sensibilité des différentes zones d'accueil.

2565 Avec les récents et nombreux changements législatifs, il s'est creusé un écart de plus en plus grand entre les responsabilités et obligations du monde municipal en matière d'aménagement du territoire, plus particulièrement la zone agricole et le manque de souplesse des outils disponibles qui, souvent, résulte d'une interprétation sans nuance des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

2570 Dans les milieux jugés sensibles par les collectivités locales, le gouvernement ne reconnaît pas aux municipalités le pouvoir de régir le mode de gestion liquide, solide des déjections animales ni la taille des entreprises en termes de nombre d'unités animales.

2575 Cette objection gouvernementale, qui ne s'appuie pas véritablement sur les orientations gouvernementales, empêche les municipalités d'exercer, selon nous, correctement et avec suffisamment de souplesse et de liberté leurs responsabilités et obligations en matière d'aménagement du territoire.

2580 Donc, en terminant, je remercie... les membres, donc, du Conseil de la ville de Baie-Saint-Paul tiennent à remercier la présidente et les membres de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec, de l'occasion qu'ils nous offrent à tous les organismes et citoyens de la province d'exprimer leurs positions ou leurs réflexions sur cette importante question de développement durable de la production porcine.

2585 Et à la fin, on a des recommandations qui reprennent, là, un peu ce qu'on a... ce dont on discute. En fait, on parle d'élaborer un zonage de production pour les élevages à forte charge d'odeur égale ou supérieure à un, selon les critères, qui puisse être progressif et

2590 graduel à proximité de sites sensibles, selon les mêmes principes que la gestion des usages à proximité d'une contrainte de nature anthropique.

2595 Élaborer un zonage de production qui repose, entre autres, sur le type de gestion des déjections animales. Le paramètre D. Et élaborer un zonage de production qui repose également sur la taille des entreprises d'élevage et obtenir un droit d'appel pour la municipalité régionale, suite à une désapprobation gouvernementale du schéma d'aménagement ou d'un règlement de contrôle intérimaire.

2600 Cet arbitrage pourrait être exercé auprès d'un comité mixte de la Commission municipale du Québec et de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Alors, monsieur Fortin, je vous remercie beaucoup pour cette présentation et ce mémoire.

2610 Moi, j'aimerais bien comprendre les motifs qui vous ont amenés à proposer quatre (4) zones. Je comprends que vous nous dites, là, que vous voulez avoir un zonage qui est progressif, qui ne contient pas, dans deux (2) zones bien distinctes, une zone pas de production porcine puis une autre zone...

M. JEAN FORTIN :

2615 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2620 ... on permet tout. Mais qu'est-ce qu'il y avait comme motifs, là, vraiment à la base de cette volonté de déterminer quatre (4) zones?

M. JEAN FORTIN :

2625 Bon. Ce qu'il y avait comme motifs? Écoutez, on avait plusieurs prémisses à tout ça. Il y avait, bon, tout ce dont je parlais un peu au départ, pour la configuration de Baie-Saint-Paul comme municipalité et comme situation géographique, la question de la vallée avec... tantôt, on a eu quelqu'un de l'Association de conservation de la rivière et de développement de la rivière. Donc, la rivière, pour nous, est majeure dans notre développement et dans notre... au niveau géographique également, au niveau du paysage.

2630 Il y a également la question du village comme tel et de la proximité de la zone agricole tout autour du village, le fleuve, la rivière, le village.

2635 Donc, pour nous, c'était... et en même temps, il y a une production qui est présente, il y
a une vitalité agricole dans notre municipalité, une vitalité importante et avec laquelle, nous, on
travaille beaucoup sur les notions de cohabitation d'usage, de cohabitation aussi des secteurs
de développement. Et c'était dans ce sens-là où on voulait, nous, y aller de façon progressive
en partant de l'agglomération comme telle et en allant vers ce qu'on peut appeler l'arrière-pays
ou les plateaux également, là, où là, il y a une production importante agricole à ce niveau-là.

2640

LA PRÉSIDENTE :

Donc, déjà dans la zone B...

2645

M. JEAN FORTIN :

Oui.

2650

LA PRÉSIDENTE :

... par exemple, il y en a de productions animales? Est-ce qu'il y en a?

2655

M. JEAN FORTIN :

La zone B, oui. Oui, oui. Productions animales? Ah oui.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2665

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a dans la zone A aussi?

2670

M. JEAN FORTIN :

Même dans la zone A, on a de la production également.

2675

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais qui est plutôt...

M. JEAN FORTIN :

2680 De la zone qui couvre le périmètre d'urbanisation. Pour les gens qui connaissent
Baie-Saint-Paul, on a de la production qui voisine...

LA PRÉSIDENTE :

2685 C'est vrai qu'il y en a pas loin, là.

M. JEAN FORTIN :

2690 ... du zonage agricole qui voisine des développements plus industriels, qui voisine
également du développement domiciliaire, qui voisine des... on parlait tantôt des deux (2)
terrains...

2695 Vous savez, c'est une caractéristique aussi de Baie-Saint-Paul, la cohabitation du
récréotourisme, de l'agricole. Tantôt, monsieur Gagnon disait que la production agricole avait
permis parfois au niveau touristique, là, la question des paysages. Et ça, c'est réel, ça, c'est
une réalité et on le vit nous aussi à Baie-Saint-Paul.

2700 Donc, on a de la production, nous, importante très près du village et très près de la
rivière également, puis aussi au niveau des plateaux. Donc, il est important, là, qu'on essaie de
pouvoir travailler à une possibilité de cohabitation de l'ensemble de ces zones-là dans
lesquelles, les quatre (4) zones dont on parle, il y a de la production et de l'élevage et de façon
importante.

LA PRÉSIDENTE :

2705 Et quels sont les motifs au-delà des mots qui sont écrits dans ce mémoire, quels sont les
motifs qui ont fait en sorte qu'on a refusé votre RCI, au-delà des mots?

M. JEAN FORTIN :

2710 Au niveau du règlement de contrôle intérimaire?

LA PRÉSIDENTE :

2715 Oui.

M. JEAN FORTIN :

Il faudrait peut-être le demander à certains... les motifs.

2720 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je voudrais avoir votre version des faits.

M. JEAN FORTIN :

2725

Ma version à moi? Écoutez...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2730

Bien, premièrement...

M. JEAN FORTIN :

Oui.

2735

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2740

... peut-être le refus qui arrive sur une lettre et c'est très court, il n'y aucune explication détaillée. Un RCI, un schéma d'aménagement, doit être conforme aux orientations et le gouvernement reconnaît qu'il n'a pas à juger de la légalité d'un RCI, c'est réservé au tribunal.

2745

Mais le gouvernement s'est prononcé sur deux (2) aspects; un, ils n'ont pas apprécié le fait qu'on gère à des fins d'aménagement du territoire le type de gestion, solide, liquide et ainsi que la taille d'une unité d'élevage, à cent (100) unités d'élevage. Ce sont les deux (2) éléments qui étaient écrits mais ce n'était pas plus expliqué que ça, c'était dans une lettre très courte, là.

LA PRÉSIDENTE :

2750

O.K. Il n'y a pas eu d'autres discussions?

M. JEAN FORTIN :

2755

Mais ce qu'il faut peut-être préciser aussi, c'est que, actuellement, on continue les discussions avec le gouvernement, on le dit là-dedans, mais ce qu'on trouve, nous, c'est que là, on nous dit : regardez, on va élargir un peu la zone A, puis là, on va interdire tout dans la zone A, plus de production là sauf, je ne le sais pas, là...

LA PRÉSIDENTE :

2760

Sauf ce qui existe déjà?

M. JEAN FORTIN :

2765

Sauf ce qui existe déjà au niveau de la production animale, mais pour le reste, ça va être blanc ou noir. Nous, on essayait d'y aller de façon progressive.

Il faut dire aussi, dans une situation... c'est particulier à Baie-Saint-Paul, on avait présenté trois (3) RCI dans le même, c'est assez particulier, et là, on est revenu avec trois (3)

2770 RCI différents pour essayer de faire comprendre notre message et voir... et là-dessus, on en a un qui a été accepté et avec lequel on est revenu. Il y en a un deuxième qui est en étude et celui-là, on est en train de travailler avec lui. On est en train de le travailler à ce niveau-là.

2775 Par contre, nous, ce qu'il y a derrière l'esprit de ça, en fait, c'est toute la question de la souplesse et des possibilités qu'on puisse nous donner, nous, comme municipalité, de travailler ces aspects-là puis c'est la crainte qu'on semble avoir à certains niveaux, on dirait, par rapport à la possibilité de nous entendre avec les organisations agricoles ou avec les groupes de citoyens et tout ça.

2780 Et là-dessus, je pense qu'on est capable de le faire et, vous savez, actuellement on parle de décentralisation de tout ce que vous voulez à ce niveau-là et je pense que là-dessus...on parlait tantôt aussi de toute la question du mur à mur. Bien, nous aussi, je pense que ce qu'il y a derrière ça, c'est ce qu'on veut, c'est qu'on ait la possibilité, dans chaque milieu, selon nos réalités, de pouvoir travailler ensemble sur la gestion harmonieuse de tout ça. Et pour nous, c'est bien important qu'on puisse le faire. Et c'est ce qui est derrière ça.

2785 Maintenant pour les motifs pour lesquels ils nous ont refusé? Je pense que c'est beaucoup ça. Je pense aussi qu'ils trouvaient qu'on allait au-delà de certaines normes gouvernementales, on allait un peu plus loin. Et c'est certain que ce n'était pas... ce n'était peut-être pas l'occasion de le faire.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous le faisiez en accord avec le comité consultatif agricole?

2795 **M. JEAN FORTIN :**

2800 Avec le comité consultatif agricole. Et comme je dis tout à l'heure, c'est sûr qu'on s'était rencontré avec l'UPA, avec le MAPAQ et on nous avait aussi amené des pistes... on ne se cachera pas qu'on nous avait amené des pistes différentes également, de gérer ça de façon sur... par exemple, toutes les techniques qu'on aurait pu gérer ou l'aspect technique des élevages. C'est-à-dire, nous, on demande dans nos permis, là, on y va de façon très pointue sur la question des odeurs et toutes ces choses-là. Et nous, on trouvait ça compliqué et difficile d'application aussi. Il faut voir aussi au niveau municipal les possibilités qu'on a parfois. Et donc, on trouvait ça plus difficile d'application et on trouvait, nous, en le faisant... et comme je vous disais... comme je disais tantôt, il y a certains projets dans la Vallée du Gouffre même au niveau production de... même porcine, mais plus petite production. Actuellement, il y a des discussions sur toute la question biologique.

2810 Et nous, là-dessus, on est très ouvert à ce type de production-là et de travailler avec les producteurs là-dessus, comme on est ouvert aussi sur d'autres types de développements, là. Et on pensait qu'avec la façon dont on travaillait, on venait, là, contrecarrer le moins possible la possibilité d'aller de l'avant de ce côté-là et on venait aider aux possibilités de discuter ensemble sur l'optimisation, là, du développement de la vallée, là.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Je crois que mon collègue a des questions en rapport avec le Tribunal d'appel.

2820 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui. Merci, Madame la Présidente.

2825 En fait, vous dites, dans votre mémoire, la désapprobation gouvernementale est sans appel pour le monde municipal. Mais si je comprends bien, vous avez trouvé une autre avenue actuellement, c'est-à-dire que vous êtes parti plutôt sur l'avenue de la négociation?

M. JEAN FORTIN :

2830 Oui. On négocie et on essaie, là, de... on va représenter un autre projet, c'est certain. Par contre, nous, on aurait peut-être... écoutez, on aurait peut-être aimé avoir la possibilité de pouvoir... actuellement, on doit retravailler sur un autre projet. On aurait peut-être aimé avoir la possibilité de pouvoir représenter le même type de projet, pouvoir revenir avec le même type de projet devant une instance qui soit... tantôt, on en parlait... il y a quelqu'un, je pense, qui le disait aussi dans un de ses mémoires, qu'il y a une instance particulière, là.

2835

Écoutez, là-dessus, là, nous, on propose ce type de chose-là. Ça peut être de différentes formes. Mais on aurait aimé avoir la possibilité peut-être de représenter le même type de projet et, par exemple, faire ce qu'on fait, pouvoir venir le défendre, là, encore plus à ce niveau-là, même si, oui, avant d'avoir la réponse des ministères sur notre règlement, on avait quand même discuté avec eux, là. Mais on aurait aimé pouvoir le leur représenter.

2840

Là, actuellement, oui, on travaille, on est prêt à le travailler, mais on a l'impression qu'on travaille dans les limites de ce que le ministère semble vouloir qu'on puisse faire, là.

2845 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Parce que s'il y avait une possibilité d'appel...

M. JEAN FORTIN :

2850

2855 Parce qu'on peut en présenter même... on peut... il y a des municipalités qui en ont... qui, je pense, peuvent retourner en règlement de contrôle intérimaire, il y a des possibilités de retourner. Mais il faut voir parfois le temps aussi que ça prend, les ressources qu'il faut mettre là-dedans, les délais d'analyse et d'étude, et là, finalement, il y a le temps de... même si c'est sûr qu'un RCI a pour effet de geler ce qui se passe, mais il reste quand même que parfois, là, ça amène tous des délais.

C'est sûr qu'on a ces possibilités-là mais on aimerait, nous... ce qu'on suggère, c'est qu'on ait cette possibilité-là.

2860

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'aurais une autre question pour être sûr que je comprends bien les raisons pourquoi vous alliez avec quatre (4) zones plutôt que peut-être deux (2), là, d'une certaine façon. Entre autres, vous dites ceci, à la page 7 de votre mémoire : «... l'implantation d'entreprise d'élevage porcin intensif...».

2865

En fait, on dit, là : «L'objectif recherché par cette disposition est de limiter, à l'intérieur d'une zone récréotouristique sensible...» --- j'ai le même problème que vous pour lire le mot récréotouristique! --- «... l'implantation d'entreprise d'élevage porcin intensif sans empêcher l'ajout de petite production porcine, sous gestion solide, souvent complémentaire à une production agricole existante.»

2870

J'ai de la difficulté à trouver... qu'est-ce que vous pouvez avoir en tête, là, en termes de production complémentaire agricole existante?

2875

M. JEAN FORTIN :

Bien, une production... écoutez, tu peux avoir un producteur laitier important qui peut peut-être travailler sur une production de type solide au niveau porcin puis faire de la production type de créneau, développer un produit. Et je pense que, là-dessus, on peut ouvrir des possibilités, là, de ce côté-là. C'est dans ce sens-là qu'on l'amenait, mais...

2880

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Est-ce que vraiment il y a des cas qui semblaient se dessiner dans la région dans ce sens-là?

2885

M. JEAN FORTIN :

Actuellement, je ne peux pas vous parler de cas dans ce sens-là, ça, je ne peux pas vous dire ça. Par contre, dans la région... bien, moi je peux vous dire qu'on un cas de producteur de type biologique, là, qui veut développer au niveau du porc sous gestion solide, ça, on a un cas bien précis.

2890

LA PRÉSIDENTE :

On l'a visité.

2895

M. JEAN FORTIN :

Oui? O.K. Bon. Vous voyez.

2900

2905 Et actuellement, non. Par contre, je peux vous dire que... et tantôt, on en parlait, sur toute la question de Charlevoix par rapport au développement de produits de créneau et de certains produits de typicité, des choses du genre et je pense... et il y a peut-être une avenue là pour d'autres producteurs. Et là, je nommais des producteurs laitiers, ça peut être d'autres producteurs également.

2910 Et même si, actuellement, je n'ai pas de cas précis, il n'y a rien qui nous dit que d'ici à quelques années, il ne peut pas y avoir des possibilités de ce côté-là. Et il y a sûrement un intérêt au niveau développement de ce côté-là. Et on voulait garder ces possibilités-là ouvertes.

2915 Et puis pourquoi quatre (4) zones?

2920 Écoutez, je reviens encore sur la... au niveau géographique comment Baie-Saint-Paul est fait; avec la vallée, les plateaux, la vallée puis le village au centre et ce qui se passe autour, je pense qu'on a essayé d'être... puis là, quand je parle de quatre (4), c'est parce qu'on fait aussi une zone... la zone du rang Saint-Antoine qui fait l'arrivée à Baie-Saint-Paul est une zone où on a de la production agricole, c'est zoné agricole en partie, où on a continuellement des demandes au niveau de dézo... tout le monde veut s'établir dans ce coin-là pour faire quelque chose, bâtir quelque chose, tout ça.

2925 Par contre, il y a des producteurs agricoles qui cultivent ces terres-là, aussi, qui sont cultivées, qui sont importantes également. Il y a de la villégiature. C'est un de nos coins de villégiature les plus importants. Et il y a un kiosque d'information touristique qui reçoit environ trois cent mille (300 000) personnes par année.

2930 Donc, nous, on se disait, il est peut-être important que dans ce coin-là, on arrive avec quelque chose, là, de particulier, là. Donc, c'est pour ça tantôt que je vous... on parlait de différentes zones. Il est quand même... ce qu'on essaie de faire, c'était d'essayer de voir comment on réussit à cohabiter les secteurs de développement puis les secteurs d'usage également. C'est ça qui était recherché.

2935

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je crois que, monsieur Chaîné, vous voulez ajouter quelque chose?

2940 **M. JEAN FORTIN :**

Oui.

2945 **M. STÉPHANE CHAÎNÉ :**

Ce que je veux ajouter, c'est que les élevages complémentaires, ç'a été suggéré ou proposé par les membres du comité consultatif agricole qui étaient opposés à une interdiction

complète des porcheries solides et liquides parce que, eux, ils voyaient une alternative, une possibilité intéressante, là, qui n'apportait pas de nuisance, de contraintes, là, pour le voisinage.

Ensuite, la question du nombre de zones, c'est très secondaire. Ça peut être quatre (4) et dans une autre municipalité, ça pourrait être trois (3), cinq (5), six (6), dix (10). L'important, c'est que le nombre de zones reflète les attentes du milieu puis aussi les caractéristiques physiques du territoire. Ici, on a une vallée, une rivière, on a des plateaux. Ça peut varier d'une municipalité à l'autre. C'est ce qu'on explique lorsqu'on cherche de la souplesse. Il faudrait que la réglementation puisse varier d'une région à l'autre, d'une MRC à l'autre, même à l'intérieur d'une municipalité. Donc, il faut vraiment que ça reflète le milieu et les attentes de la collectivité. Ici, ç'a été quatre (4) en fonction des caractéristiques du territoire.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'aurais une petite précision à demander.

Au tout début de votre mémoire, vous dites : «De ce nombre, trois (3) producteurs ont déclaré un élevage porcin. Selon nos connaissances, il y aurait trois (3) autres producteurs porcins qui n'ont pas déposé de déclaration à la municipalité.»

Est-ce qu'ils sont délinquants s'ils ne déclarent pas à la municipalité ou si c'est simplement une information qu'ils peuvent vous apporter ou ne pas vous apporter?

M. JEAN FORTIN :

Là-dessus, oh! boy!, je ne m'avancerai pas. Et d'ailleurs, je pense que Stéphane...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

La déclaration sert éventuellement surtout à protéger le droit à l'accroissement d'une entreprise agricole. Actuellement, il y a des entreprises agricoles qui sont existantes, qui sont là depuis longtemps, puis elles sont entourées de résidences, là. Donc, certaines ne respectent pas les distances séparatrices.

Le gouvernement a reconnu, par la Loi 184, un potentiel de croissance d'augmentation, donc augmentation de soixante-quinze (75) jusqu'à deux cent vingt-cinq (225). Mais pour que ce potentiel de croissance-là soit reconnu, existe, il fallait que le producteur agricole dépose à la municipalité une déclaration.

Une personne qui ne l'a pas déposée, peut-être qu'elle est dans une situation où qu'il n'y a pas de difficulté, elle respecte toutes les distances puis il y a peut-être de l'espace en masse; peut-être qu'elle n'a pas de projet d'expansion. Là, c'est des raisons qu'on ne connaît pas, là.

M. JEAN FORTIN :

2995 Mais c'est ça, il y avait une date bien précise...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3000 Oui.

M. JEAN FORTIN :

3005 ... à laquelle les gens devaient... c'est une question, là, assez... bien précise à laquelle les gens devaient déclarer, je pense que c'est en juin...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3010 Deux mille un (2001). Ça va. Je comprends bien maintenant.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Oui, c'est ça.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3015 Effectivement, c'est...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3020 Et donc, c'est simplement cet aspect-là et on ne considère pas personne comme délinquant, là, actuellement.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3025 O.K. C'est simplement en lien avec la Loi 184?

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3030 Oui. Oui, c'est ça.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

3035 **M. JEAN FORTIN :**

Et ce qu'on voulait démontrer, c'était qu'on avait, à Baie-Saint-Paul quand même, sur le territoire, on a quand même des élevages porcins, là, quand même assez importants, là.

3040 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'ils sont tous sur gestion liquide ou gestion solide?

3045 **M. JEAN FORTIN :**

Tous sur liquide, là. Il y a d'autres personnes qui pourraient mieux répondre que moi, mais ils sont tous sur gestion liquide.

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Liquide.

M. JEAN FORTIN :

3055 Sauf le petit producteur, là...

LA PRÉSIDENTE :

Biologique.

3060

M. JEAN FORTIN :

... au niveau solide. C'est ça.

3065 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, la Commission tient à vous remercier d'avoir participé à cette consultation publique. Ce n'est pas la première fois qu'on entend ce type de témoignage, sauf que vous avez une situation bien particulière où vous avez déposé un règlement de contrôle intérimaire basé sur une réflexion, là, de l'aménagement de la zone agricole, c'est intéressant pour la Commission d'avoir ce type de témoignage.

3070

M. JEAN FORTIN :

3075 Et pour terminer, je veux juste dire que c'est sûr que Baie-Saint-Paul est particulier. Et, comme je vous dis, nous... mais on pense... ça peut quand même se transporter dans d'autres régions et l'idée étant toujours de dire : est-ce que les milieux... je pense qu'il faut responsabiliser les milieux et c'est le message qu'on dit.

3080 Et nous, on dit, c'est possible de le faire et ainsi, on peut peut-être éviter les grands
questionnements mur à mur aussi. Et on a les possibilités de travailler ensemble à gérer de
façon harmonieuse notre développement, on est capable de le faire, je pense.

Merci.

3085

LA PRÉSIDENTE :

3090 Je vous dirais que c'est un message qu'on entend non seulement des municipalités mais
même de la part des producteurs. Le mur à mur, ce n'est pas nécessairement une solution
qu'ils souhaitent. Alors, en ce sens, votre mémoire est intéressant.

Merci beaucoup.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

3095

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3100

Bonsoir.

Alors, nous ajournons et nous reprenons nos travaux demain à treize heures trente
(13 h 30). Nous aurons deux (2) présentations demain après-midi. Au revoir.

3105

(FIN DE LA SÉANCE)

3110 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle
en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

Michel Olivier, s.o.